



# L'OFFICIEL

## L'OFFICIEL

[secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr)



N°11 du 19 Novembre 2021

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

## ASSEMBLEE GENERALE





## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**SAMEDI 23 Octobre 2021 à 10h30**  
**Voie dématérialisée**  
**En visioconférence**

Présidence :

- M. Francis ANJOLRAS, Président du District Gard-Lozère de football

Secrétaire de séance :

- M. Damien JURADO, Secrétaire Général du District Gard-Lozère de Football

Clubs présents :

47 clubs présents

Clubs représentés :

32 clubs représentés

**La séance est ouverte à 10h40.**

Nombre total des clubs :	<b>142</b>	Nombre total des voix :	<b>826</b>
Quorum clubs :	<b>48</b>	Quorum voix :	<b>276</b>

Total des clubs présents ou représentés :	<b>79</b>	Total des voix :	<b>546</b>
% des clubs présents ou représentés :	<b>55.63 %</b>	% du total des voix :	<b>66.10%</b>

Le Quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Il explique que cette Assemblée Générale a été organisée pour satisfaire aux obligations des Statuts qui obligent cette élection au plus tard trente jours avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Ligue. Cette dernière étant programmée le 27/11/2021.

Il donne ensuite la parole à Maître Jean-René LAPORTE, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales qui précise que les candidats remplissent les conditions d'éligibilité prévues aux Statuts et déclare que le vote peut être ouvert.

**Résultats : PV de la Société Ubiquis en Annexe du présent Procès-Verbal**



Auparavant, Monsieur Teddy GRAS, Responsable Administratif du District explique les modalités et précise aux clubs qu'il reste disponible pour résoudre les éventuels problèmes informatiques. Il ouvre ensuite le vote à 10h50 et précise que ce dernier sera clôturé à 15h. Les résultats communiqués le Lundi 25/10/2021 par la Société Ubiquis en charge des opérations

Candidats	Nombre de voix exprimés	Voix Pour	% par rapport au nombre de voix exprimés
ASTRUC Fabien	429	404	94.17
BARLAGUET Bernard	430	408	94.88
BERGEN Bernard	421	406	96.44
BOUTADE Christian	410	396	96.59
CHAMP Patrick	419	405	96.66
COLLAVOLI Marie-Elisabeth	425	345	81.18
D'ANNA Joseph-Fernand	394	307	77.82
FERCAK Bernadette	388	374	96.39
FIRMIN Audrey	382	382	100.00
FUGIER Luc	378	368	97.35
GOGLIA Mennato	370	360	97.30
HEBRARD Daniel	359	273	76.04
JEANNEY Nathalie	373	373	100.00
JURADO Damien	390	322	82.56
ROUFFIAC Jean-Marie	416	301	72.36
VERA Frédéric	406	310	76.35

En application des dispositions de l'article 12 alinéa f des Statuts du District, la composition de la délégation du District aux assemblées de la Ligue saison 2021-2022 est composé comme suit :

Voix obtenues	NOM	Prénom	Fonction	Délégués
408	BARLAGUET	Bernard	Membre de club	Titulaire
406	BERGEN	Bernard	Membre CD	Titulaire
405	CHAMP	Patrick	Membre CD	Titulaire
404	ASTRUC	Fabien	Membre de club	Titulaire
396	BOUTADE	Christian	Membre CD	Titulaire
382	FIRMIN	Audrey	Membre CD	Titulaire



374	FERCAK	Bernadette	Membre CD	Titulaire
373	JEANNEY	Nathalie	Membre de club	Titulaire
368	FUGIER	Luc	Membre de club	Titulaire
360	GOGLIA	Mennato	Membre de club	Titulaire
345	COLLAVOLI	Marie-Elisabeth	Membre CD	Suppléant
322	JURADO	Damien	Membre CD	Suppléant
310	VERA	Frédéric	Membre de club	Suppléant
307	D'ANNA	Joseph-Fernand	Membre CD	Suppléant
301	ROUFFIAC	Jean-Marie	Membre CD	Suppléant
273	HEBRARD	Daniel	Membre de club	Suppléant

**La séance est close à 12h30.**

**M. Francis ANJOLRAS**  
**Le Président**

Le Président

Francis ANJOLRAS

DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE PRÉSIDENT  
F. ANJOLRAS

**M. Damien JURADO**  
**Le Secrétaire**

DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DAMIEN JURADO



## ANNEXE 1 – RESULTATS DU VOTE PAR UBIQUS

### Election de D'ANNA Joseph-Fernand

Vote anonyme

**Pour 307 voix, soit 77,92%**

**Contre 87 voix, soit 22,08%**

Abstention 53

### Election de BARLAGUET Bernard

Vote anonyme

**Pour 408 voix, soit 94,88%**

**Contre 22 voix, soit 5,12%**

Abstention 17

### Election de FUGIER Luc

Vote anonyme

**Pour 368 voix, soit 97,35%**

**Contre 10 voix, soit 2,65%**

Abstention 69

### Election de ROUFFIAC Jean-Marie

Vote anonyme

**Pour 301 voix, soit 72,36%**

**Contre 115 voix, soit 27,64%**

Abstention 31

### Election de VERA Frédéric

Vote anonyme

**Pour 310 voix, soit 76,35%**

**Contre 96 voix, soit 23,65%**

Abstention 41

### Election de FERCAK Bernadette

Vote anonyme

**Pour 374 voix, soit 96,39%**

**Contre 14 voix, soit 3,61%**

Abstention 59

### Election de JEANNEY Nathalie

Vote anonyme

**Pour 373 voix, soit 100,00%**

**Contre 0 voix, soit 0,00%**

Abstention 74

### Election de JURADO Damien

Vote anonyme

**Pour 322 voix, soit 82,56%**

**Contre 68 voix, soit 17,44%**

Abstention 57

### Election de FIRMIN Audrey

Vote anonyme

**Pour 382 voix, soit 100,00%**

**Contre 0 voix, soit 0,00%**

Abstention 65

### Election de CHAMP Patrick

Vote anonyme

**Pour 405 voix, soit 96,66%**

**Contre 14 voix, soit 3,34%**

Abstention 28



## Election de BERGEN Bernard

Vote anonyme

**Pour** 406 voix, soit 96,44%

**Contre** 15 voix, soit 3,56%

Abstention 26

## Election de COLLAVOLI Marie-Elisabeth

Vote anonyme

**Pour** 345 voix, soit 81,18%

**Contre** 80 voix, soit 18,82%

Abstention 22

## Election de BOUTADE Christian

Vote anonyme

**Pour** 396 voix, soit 96,59%

**Contre** 14 voix, soit 3,41%

Abstention 37

## Election de ASTRUC Fabien

Vote anonyme

**Pour** 404 voix, soit 94,17%

**Contre** 25 voix, soit 5,83%

Abstention 18

## Election de GOGLIA Mennato

Vote anonyme

**Pour** 360 voix, soit 97,30%

**Contre** 10 voix, soit 2,70%

Abstention 77

## Election de HEBRARD Daniel

Vote anonyme

**Pour** 273 voix, soit 76,04%

**Contre** 86 voix, soit 23,96%

Abstention 88

\*\*\*\*\*

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 30 OCTOBRE 2021 à 10h00  
Nîmes - CSuites

### Présidence :

- M. Francis ANJOLRAS, Président du District Gard-Lozère de football

### Secrétaire de séance :

- M. Damien JURADO, Secrétaire Général du District Gard-Lozère de football

### Clubs présents :



- 47 Clubs présents

Clubs représentés :

- 32 clubs représentés

Personnalités présentes :

- M. Vincent NOLORGUES, président de la Ligue du Football Amateur, • M. Mohamed YAMANI, Directeur adjoint du Crédit Agricole du Languedoc.

Personnalités excusées :

- M. Arnaud DALLA PRIA, Président de la Ligue de Football d'Occitanie.

**La séance est ouverte à 09h45.**

## **I. APPEL DES DÉLÉGUÉS (par M. Damien JURADO)**

Nombre total des clubs :	<b>142</b>	Nombre total des voix :	<b>826</b>
Quorum clubs nécessaire :	<b>48</b>	Quorum voix nécessaire :	<b>276</b>

Total des clubs présents ou représentés :	<b>79</b>	Total des voix :	<b>546</b>
% des clubs présents ou représentés :	<b>55.63 %</b>	% du total des voix :	<b>66.10 %</b>

## **II. HOMMAGE À M. Guillaume DATHUEYT (par M. Francis ANJOLRAS)**

Avant d'examiner l'ordre du jour, le Président demande aux participants de se recueillir en la mémoire de celles et ceux qui nous ont quitté depuis la dernière assemblée générale.

Un hommage particulier est rendu à M. Guillaume DATHUEYT, Secrétaire Général du District Gard-Lozère et ancien membre du Comité de Direction du District Gard-Lozère. Un diaporama est projeté pour lui rendre hommage.

Le Président remercie vivement M. Daniel OLIVET pour avoir conçu ce diaporama.



### **III. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT (par M. Francis ANJOLRAS)**

Monsieur le Président de la Ligue du Football Amateur,  
Mesdames et Messieurs les Présidents de Club,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Je suis très heureux de vous retrouver et ravi de pouvoir m'adresser à vous directement après cette très longue période d'inactivité durant laquelle nous avons vécu une situation inédite à bien des égards à cause de la pandémie du COVID-19.

Nos vies, en effet, ont subi des conséquences nombreuses et ont sérieusement été impactées, après des confinements successifs, qui nous ont permis certes, de redécouvrir les vertus de la solidarité et d'apprécier les avantages offerts par les nouvelles technologies qui permettent les échanges à distance et le maintien d'un lien permanent, mais aussi qui ont fortement perturbé nos activités sportives.

Même si la situation s'améliore, elle reste fragile, et il nous appartient de rester prudents en respectant les protocoles pour éviter de revivre le cauchemar que nous avons connu.

Cette très longue période, loin des terrains a été compliquée pour vous, pour nous et j'espère et souhaite de tout cœur, quelle sera qu'un lointain souvenir.

La saison 2021-2022 a maintenant débuté avec une reprise dans des conditions très contraignantes, nous le savons, mais ce qui importe aujourd'hui, c'est notre plaisir de vous rencontrer, de jouer, d'aider, d'organiser, bref d'être ensemble.

Je ne manquerai pas à l'examen des résultats des premières journées de vous remercier des efforts entrepris, du respect des protocoles imposés qui se traduisent par un fonctionnement très satisfaisant dans son ensemble.

Avec le développement de la pandémie, la saison 2020-2021 a été très rapidement interrompue ce qui a amené la Fédération à la déclarer, saison blanche.

C'est pourquoi notre Secrétaire Général fera un Compte Rendu succinct, mais développera surtout, les actions prévues, avec et pour les clubs, mise en place par la nouvelle équipe que vous avez élue en 2020.

Aussitôt après, notre Responsable Administratif, que beaucoup connaissent par la relation téléphonique ou informatique, vous présentera un projet innovant dont la mise en place a été décidée par le Comité de Direction.

La Trésorière Générale, fera la présentation des comptes arrêtés au 30-06-2021 à l'issue de cette saison très particulière avec l'arrêt des activités et la mise en place du chômage partiel pour notre personnel.

Des mesures ont été prises pour vous soutenir et nous allons poursuivre notre accompagnement afin de vous aider et offrir une meilleure qualité de service.

Le Programme Educatif Fédéral qui a vocation à promouvoir les valeurs éducatives de notre sport, reste l'Action Prioritaire au sein des clubs et bénéficie du soutien total des instances avec diverses dotations, complétées par celles de notre partenaire majeur, le CREDIT AGRICOLE du LANGUEDOC qui accompagne les clubs locaux en plus du partenariat fédéral pour les Labels Jeunes.



Malgré l'arrêt de l'activité, Vingt Six clubs vont recevoir aujourd'hui d'importantes dotations en matériel pédagogiques (jeux de maillots, Mini buts, Golf 6 trous, sacs, et ballons) pour une valeur totale de 50 000 euros, sachant que nos autres partenaires SPORT 2000 NIMES et MONTI Go sport, maintiennent pour la saison 2021-2022, leur partenariat pour le challenge de l'Esprit Sportif et la Coupe Gard Lozère Seniors, le CA soutenant par ailleurs l'ensemble des Coupes Gard Lozère.

Merci à vous pour votre investissement, votre courage et votre dévouement, qui malgré les très grandes difficultés, avaient fait face et permis aux jeunes de continuer à pratiquer leur sport favori.

Merci également à la presse écrite plus particulièrement Midi Libre qui n'oublie pas le monde amateur et merci à tous ceux, très nombreux, Personnel, Membres des Commissions, Educateurs, Arbitres qui contribuent à la bonne marche du District.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle saison.

#### **IV. INTERVENTION de Mr Jean-René LAPORTE, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.**

M. Jean-René LAPORTE mettra fins à ses fonctions au sein du District à l'issue de cette Assemblée Générale après de bons et loyaux services pendant de très nombreuses années. Remercie toutes les personnes avec qui il a échangé et travaillé.

#### **V. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2020 (par M. Damien JURADO)**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 Novembre 2021 a été publié au Journal Officiel n°10 du 11 Décembre 2020. À ce jour, aucune observation ni remarque n'a été reçue.

Je vous propose de voter sur ce texte.

*Vote sur l'approbation du PV de l'AG du 28 Novembre 2021.*

**Le PV est approuvé à l'unanimité des voix.**

#### **VI. COMPTE-RENDU MORAL ET SPORTIF DE LA SAISON 2020/2021 (par M. Damien JURADO)**

2020/2021, une saison de plus marquée par cette pandémie de Covid-19 qui aura eu pour effet d'arrêter les pratiques amateurs seniors et jeunes à peine commencées ainsi que tous les projets qui devaient être menés durant la saison. Pour une reprise des jeunes à la mi-décembre.

Les amoureux du football ont une fois de plus été privés de leur loisir ce qui nous l'espérons n'aura pas pour effet de les voir s'éloigner de notre sport, le football, la saison prochaine.

Il est maintenant l'heure d'en tirer les conclusions et les bilans.



Vous trouverez donc dans un premier temps le compte-rendu sportif, avec l'intégralité des groupes sans classement bien sûr, puis, dans un second temps, le compte-rendu moral.

**A. Compte-rendu sportif**

Les championnats à peine entamés ont été arrêtés temporairement puis de manière définitive par le comité exécutif de la FFF.

Ainsi, par décisions du Comité Exécutif de la FFF des 24 mars et 6 mai 2021, les compositions des championnats pour la saison 2021/2022 seront identiques à celle de la saison 2020/2021 sans accession ni relégation entre les différents championnats entre les deux saisons.

1. Compétitions professionnelles

Seuls championnats ayant pu poursuivre son calendrier et aller à son terme.

LIGUE 1		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
19.	Nîmes Ol 1	35	38	9	8	21	40	71	-31

Le Nîmes Olympique est donc relégué et jouera en Ligue 2 la saison prochaine

D2 Féminines		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	F.F. Nîmes Métropole G. 1								

2. Compétitions nationales amateurs

U19 NATIONAUX GROUPE D		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	Nîmes Ol 1								

U17 NATIONAUX GROUPE D		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	Nîmes Ol 1								

FUTSAL D2 GROUPE B		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	Beaucaire Futsal 1								

### 3. Compétitions régionales masculines

NATIONAL 3 GPE OCCITANIE		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	Stade Beaucairois 30 1								
	O. Alès en Cévennes 1								
	Nîmes Ol 2								

RÉGIONAL 1 PLE A		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	Avenir Foot Lozère 1								
	Av. S. Roussonnais 1								
	F.C. Bagnols Pont 1								
	Ent. S. Pays d'Uzès 1								
	U.S.S. Aigues Mortes 1								

RÉGIONAL 2 PLE A		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	St.O. Aimargues 1								
	C.O. Soleil Levant Nîmes 1								
	Ent. Perrier Vergèze 1								
	Avenir Foot Lozère 2								
	J.S. Chemin Bas d'Av. 1								
	F.C. Vauverdois 1								
	Uchaud GC 1								
	Anduze SC 1								

RÉGIONAL 3 PLE B		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	U.S.S. Aigues Mortes 2								
	U.S. du Trèfle 1								
	F.C. Chusclan Laudun 1								
	O. Alès en Cévennes 2								
	Emulation le Grau du Roi								
	Ent. S. Pays d'Uzès 1								



U20 REGIONAL		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	C.O. Soleil Levant Nîm 11								
	J.S. Chemin Bas Av. 11								
	Ent. Perrier Vergèze 11								

FUTSAL RÉGIONAL 1 POULE B		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	A.S. Nîmes Futsal 1								
	Beaucaire Futsal 2								

#### 4. Compétitions régionales féminines

RÉGIONAL 1 PLE A		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	O. Alès en Cévennes 1								

RÉGIONAL 2 PH 1 PLE A		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	Stade Beaucairois 30 1								
	Gallia C. d'Uchaud 1								
	F.C. Milhaud Féminin 1								

#### 5. Compétitions régionales de Jeunes masculines & féminines

U18 RÉGIONAL 1 POULE A		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	Stade Beaucairois 30 1								
	O. Alès en Cévennes 1								
	Avenir Foot Lozère 1								

U18 RÉGIONAL 2 POULE A		Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
	Nîmes Lasallien 1								
	Ent. Perrier Vergèze								
	F.C. Bagnols Pont 1								
	E.F.C Beaucairois 1								



U18F À 11 POULE D		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	F.F. Nîmes Métropole G. 1								

U17 REGIONAL		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	Espoir F.C. Beaucairois 1								
	Ent. Beaucaire Jonq. 1								
	Sportifs 2 Coeur 1								
	Mende Av.Foot Lozere 1								

U16 RÉGIONAL 1 POULE A		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	Nîmes Ol 2								
	Espoir F.C. Beaucairois 1								
	Sportifs 2 Coeur 1								
	F.C. Bagnols Pont 1								
	O. Alès en Cévennes 1								

U16 RÉGIONAL 2 POULE A		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	J.S. Chemin Bas Av.								
	Nîmes Lasallien 1								
	Beaucaire Stade 30 1								

U15 POULE A		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	Espoir F.C. Beaucairois 1								
	Nîmes Ol 1								
	O. Alès en Cévennes 1								
	Mende Av.Foot Lozere 1								

U14 RÉGIONAL 1 POULE A		<i>Pts</i>	<i>J</i>	<i>G</i>	<i>N</i>	<i>P</i>	<i>bp</i>	<i>bc</i>	<i>DIFF.</i>
	Nîmes Ol 1								
	Espoir F.C. Beaucairois 1								
	Avenir Foot Lozère 1								
	Foot Terre Camargue								
	O. Alès en Cévennes 1								

## 6. Compétitions départementales masculines

<b>DÉPARTEMENTAL 1 - 608</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
551488 - STADE BEUCAIROIS 30 2							
514961 - ENT. S. MARGUERITTOISE 1							
503246 - R.C. GENERAC 1							
517885 - U.S. MONOBLETOISE 1							
514320 - O. SAINTOIS 1							
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 1							
521052 - A.S. ST PRIVAT 1							
503288 - ET.S. SUMENOISE 1							
526898 - O.C. REDESSAN 1							
553818 - F.C. VAL DE CEZE 1							
549436 - ENT. S. LES TROIS MOULINS 1							
539959 - A.S. POULX 1							
545855 - ST GILLES A.E.C. 1							

<b>DÉPARTEMENTAL 2 POULE A - 609</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
503233 - S.A. CIGALOIS 1							
519626 - ENT. FOOT. VÉZENOBRES CRUVIERS 1							
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 1							
521148 - E.S. BARJACOISE 1							
521674 - A.S. ST PAULET 1							
550386 - F.C. PONT SAINT ESPRIT 1							
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 2							
553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 1							
560593 - F.C. CABASSUT 1							
545503 - FOOTBALL SUD LOZERE 1							
563786 - F.C. LANGLADE 1							
563766 - FOOTBALL CLUB DES CEVENNES 1							



<b>DÉPARTEMENTAL 2 POULE B - 610</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
500257 - ST. ST BARBE LA GRAND COMBE 1							
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 2							
518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALÈS 1							
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 1							
521883 - S.C. MANDUELLOIS 1							
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 2							
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 2							
549600 - F.C. CANABIER 1							
563664 - U.S. LA RÉGORDANE 1							
581430 - ESPOIR F. C. BEUCAIROIS 1							
590128 - C.A. BESSÈGEOIS 1							
503036 - O.C. BELLEGARDE 1							

<b>DÉPARTEMENTAL 3 POULE A - 611</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
511921 - S.C. ANDUZIEN 2							
519626 - ENT. FOOT. VEZENOBRES CRUVIERS 2							
519884 - A.S. DES CEVENNES 1							
521052 - A.S. ST PRIVAT 2							
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1							
545503 - FOOTBALL SUD LOZERE 2							
549689 - A.S. DE CENDRAS 1							
549691 - F.C. CHAMPCLAUSON A.A.E. 1							
560237 - A.S.C. TURQUES ALES 1							
581698 - MOUSSAC F.C. 1							
582287 - F.C. SAINT JEANNAIS 1							
582315 - OLYMPIQUE SAINT AMBROISIEN 1							



<b>DÉPARTEMENTAL 3 POULE B - 612</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 1							
503269 - A.S. BEAUVOISIN 1							
503288 - ET.S. SUMENOISE 2							
517885 - U.S. MONOBLETOISE 2							
525111 - F.C.O. DOMESSARGUES 1							
551430 - U.S. DU TREFLE 2							
551501 - ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VAUNAGE 1							
551688 - F.C. PAYS VIGANAIS AIGOUAL 1							
560593 - F.C. CABASSUT 2							
563766 - FOOTBALL CLUB DES CEVENNES 2							
563810 - S.C. NIMOIS 1							
580584 - CALVISSON F.C. 1							

<b>DÉPARTEMENTAL 3 POULE C - 613</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
503353 - ST.O. AIMARGUES 2							
503370 - U.S. BOUILLARGUES 1							
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 2							
523063 - U.S. PEYROLAISE 1							
526898 - O.C. REDESSAN 2							
535852 - R.C. ST LAURENT DES ARBRES 1							
539959 - A.S. POULX 2							
545855 - A. ESP. ET CULTURE 2							
549486 - ENT.S. ROCHEFORT SIGNARGUES 1							
549600 - F.C. CANABIER 2							
553818 - F.C. VAL DE CEZE 2							
582358 - L'OLYMPIQUE DE GAUJAC 1							



<b>DÉPARTEMENTAL 3 POULE D - 614</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP	BC	Diff.
503235 - EMULATION S. LE GRAU DU ROI 2								
503246 - R.C. GENERAC 2								
514961 - ENT.S. MARGUERITTOISE 2								
517866 - GALLIA C. D'UCHAUD 2								
519114 - U.S. PUJOLAISE 1								
519479 - O. FOURQUESIEN 1								
522573 - GALLIA C. DE GALLICIAN 1								
528488 - J.S.O. AUBORD 1								
549436 - ENT.S. LES TROIS MOULINS 2								
552832 - OLYMPIQUE MAS DE MINGUE 1								
553703 - ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE 1								
581412 - A.S. DE SOMMIERES 1								
582445 - FOOTBALL CLUB UZES 1								

  

<b>DÉPARTEMENTAL 4 POULE A - 615</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP	BC	Diff.
503405 - O. MINIER PONTIL PRADEL 1								
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 3								
519631 - A.S. LE COLLET DE DEZE 1								
521148 - E.S. BARJACOISE 2								
525116 - A.S. ST JULIEN LES ROSIERS 1								
531236 - F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 1								
540714 - LES MAGES SEDISUD FC 1								
547384 - SALINDRES FOOTBALL CLUB 1								
553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 2								
560495 - F.C. VATAN 1								
860493 - AVENIR SPORTIF MOLIEROIS 1								



DÉPARTEMENTAL 4 POULE B - 616	Pts	M	Pén	J	FO	PO	BP	BC	Diff.
503150 - C.S. CHEMINOTS NIMOIS 1									
503233 - S.A. CIGALOIS 2									
503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 2									
503288 - ET.S. SUMENOISE 3									
518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2									
519042 - U.S.A. CANAULOISE 1									
523119 - ST.O. CODOGNAN 1									
525111 - F.C.O. DOMESSARGUES 2									
531236 - F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 2									
541877 - U.S. DE MONTPEZAT 1									
560266 - SPORTING CLUB DE BROUZET LES ALES 1									
580584 - CALVISSON F.C. 2									

DÉPARTEMENTAL 4 POULE C	Pts	M	Pén	J	FO	PO	BP	BC	Diff.
519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 2									
521674 - A.S. ST PAULET 2									
523063 - U.S. PEYROLAISE 2									
539959 - A.S. POULX 3									
548839 - F.C. ST ALEXANDRE O. 1									
549486 - ENT. S. ROCHEFORT SIGNARGUES 2									
550386 - F.C. PONT SAINT ESPRIT 2									
552049 - R.C. SAUVETERRE 1									
560494 - F.C. BAGNOLS ESCANAUX 1									
560558 - FOOTBALL CLUB NÎMES COURBESSAC 1									
581232 - ENT. S. PAYS D'UZES 3									
581851 - A.S. VERSOISE 1									



<b>DÉPARTEMENTAL 4 POULE D</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 2							
515549 - U.S. VESTRICOISE 1							
520112 - SP. C. CASTANET NIMES 1							
521883 - S.C. MANDUELLOIS 2							
535058 - F.C. RODILHAN 1							
541877 - U.S. DE MONTPEZAT 2							
560278 - A.F.C. ALTUMA NIMES 1							
563664 - U.S. LA REGORDANE 2							
563786 - F.C. LANGLADE 2							
580998 - F.C. MILHAUD 1							
581698 - MOUSSAC F.C. 2							

<b>DÉPARTEMENTAL 4 POULE E - 619</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
503036 - O.C. BELLEGARDE 2							
503237 - F.C. VAUVERDOIS 2							
515549 - U.S. VESTRICOISE 2							
520112 - SP. C. CASTANET NIMES 2							
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 2							
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 2							
535058 - F.C. RODILHAN 2							
552706 - AS NIMES CAMARGUAIS CROIX DE FER 1							
560513 - OLYMPIQUE MAS DE VILLE 1							
581412 - A.S. DE SOMMIERES 2							
590587 - U.S. DE VALLABREGUES 1							

## 7. Compétitions départementales Jeunes

<b>U19/U18 DÉPARTEMENTAL 1 POULE A</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
518431 - A.S. ST CHRISTOL LES ALES 1      521052 - A.S. ST PRIVAT 1							
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1 539959 - A.S. POULX 1							
550386 - F.C. PONT SAINT ESPRIT 1							
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 1 553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 1							
581232 - ENT. S. PAYS D'UZES 1							

<b>U19/U18 DÉPARTEMENTAL 1 POULE B</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
503036 - O.C. BELLEGARDE 1							
503353 - ST. O. AIMARGUES 1							
519479 - O. FOURQUESIEN 1							
520112 - SP.C. CASTANET NIMES 1							
521883 - ENTENTE DES COSTIERES 1							
551417 - FOOT TERRE DE CAMARGUE 1							
560593 - FOOTBALL CLUB CABASSUT 1 580584 - CALVISSON F.C. 1							

<b>U17 DEPARTEMENTAL 1 POULE A</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 1							
503353 - ENT. AIMARGUES TREFLE 1							
520112 - SP.C. CASTANET NIMES 1							
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 1 521138 - NIMES LASALLIEN 1							
521883 - ENTENTE DES COSTIERES 1							
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 1 545855 - A. ESP. ET CULTURE 1							
551488 - ENT. ST. BEUCAIROIS JONQUIERES 2							



<b>U17 DEPARTEMENTAL 1 POULE B</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
517866 - GALLIA C. D'UCHAUD 1							
519114 - U.S. PUJOLAISE 1							
519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 1							
519626 - ENT. FOOTBALL VEZENOBRES CRUVIERS 1							
521052 - ENT. ST PRIVAT MONS 1							
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1							
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 2							
549600 - F.C. CANABIER 1							
550949 - FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE							
553073 - ENT. ST HILAIRE ST CHRISTOL 1							

<b>U17 DEPARTEMENTAL 2 POULE A</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 2							
503235 - EMULATION S. LE GRAU DU ROI 1							
503246 - R.C. GENERAC 1							
503269 - A.S. BEAUVOISIN 1							
503370 - ENT. BOUILLARGUES GARONS 1							
514959 - GAZELEC S. GARDOIS 1							
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 1							
539959 - A.S. POULX 1							
580584 - CALVISSON F.C. 1							
503353 - ENT. AIMARGUES TREFLE 2							



<b>U17 DEPARTEMENTAL 2 POULE B</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 1							
517885 - U.S. MONOBLETOISE 1							
519626 - ENT. FOOTBALL VEZENOBRES CRUVIERS 2							
525116 - A.S. ST JULIEN LES ROSIERS 1							
541877 - U.S. DE MONTPEZAT 1							
550994 - ENTENTE DU GARDON 1							
551688 - F.C. PAYS VIGANAIS FOOTBALL 1							
553073 - ENT. ST HILAIRE ST CHRISTOL 2							
553328 - ENT. JEUNES DU PAYS GRAND COMBIEN 1							
560237 - A.S.C. TURQUE D'ALÈS 1							

<b>U17 DEPARTEMENTAL 2 POULE C</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
520112 - SP.C. CASTANET NIMES 2							
521674 - A.S. ST PAULET 1							
535852 - R.C. ST LAURENT DES ARBRES 1							
539959 - A.S. POULX 2							
549486 - ENT. S. ROCHEFORT SIGNARGUES 1							
553818 - F.C. VAL DE CEZE 1							
581232 - ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES 1							
590587 - U.S. DE VALLABREGUES 1							

<b>U15 DEPARTEMENTAL 1 POULE A</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 1							
503237 - F.C. VAUVERDOIS 1							
503246 - R.C. GENERAC 1							
503370 - U.S. BOUILLARGUES 1							
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 1							
521138 - NIMES LASALLIEN 1							
521883 - ENTENTE DES COSTIERES 1							
551430 - U.S. DU TREFLE 1							



<b>U15 DEPARTEMENTAL 1 POULE B</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 1							
521052 - ENT. ST PRIVAT MONS 1							
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1							
535852 - ENT. ST LAURENT ARB CANABIER 1							
539959 - A.S. POULX 1							
545503 - FOOTBALL SUD LOZERE 1							
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 1							
549486 - ENT. S. ROCHEFORT SIGNARGUES 1							
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 1							
552832 - OLYMPIQUE MAS DE MINGUE 1							

<b>U15 DEPARTMENTAL 2 POULE A</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 2							
503036 - O.C. BELLEGARDE 1							
517866 - GALLIA C. D'UCHAUD 1							
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 1							
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 1							
539959 - A.S. POULX 2							
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 2							
549436 - ENT. TROIS MOULINS RODILHAN 1							
551430 - U.S. DU TREFLE 2							
551488 - ENT. ST. BEUCAIROIS JONQUIERES 2							



<b>U15 DEPARTEMENTAL 2 POULE B</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
518431 - ENT. ST CHRISTOL CARDET 1							
519626 - ENT. FOOTBALL VEZENOBRES CRUVIERS 1							
520112 - SP.C. CASTANET NIMES 1							
521052 - ENT. ST PRIVAT MONS 2							
538138 - ENT. EFVA BESSEGES 1							
553073 - ENT. ST HILAIRE ST JEAN DU PIN 1							
560593 - FOOTBALL CLUB CABASSUT 1							
580584 - CALVISSON F.C. 1							

<b>U15 DEPARTEMENTAL 3 POULE A</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
503150 - C.S. CHEMINOT NIMOIS 1							
514959 - GAZELEC S. GARDOIS 1							
514961 - ENT. S. MARGUERITTOISE 1							
519483 - ENT. JSCBA MILHAUD 2							
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 1							
539959 - A.S. POULX 3							
560267 - ACADEMIE UNIVERS 1							
581232 - ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES 1							
750342 - FOOT FEMININ NIMES METROPOLE GARD 1							

<b>U15 DEPARTEMENTAL 3 POULE B</b>	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
503237 - F.C. VAUVERDOIS 2							
503246 - R.C. GENERAC 2							
503269 - A.S. BEAUVOISIN 1							
503353 - ST.O. AIMARGUES 1							
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 2							
535852 - ENT. ST LAURENT ARB CANABIER 2							
545855 - A. ESP. ET CULTURE 1							
551501 - ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VAUNAGE 1							



## U15 DEPARTEMENTAL 3 POULE C

	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
519486 - ENT. S. ROCHEFORT SIGNARGUES 2							
521674 - A.S. ST PAULET 1							
535852 - ENT. ST LAURENT ARB CANABIER 3							
545855 - A. ESP. ET CULTURE 2							
549436 - ENT. TROIS MOULINS RODILHAN 2							
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 2							
553703 - ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE 1							
581851 - A.S. VERSOISE 1							

## U15 DEPARTEMENTAL 3 POULE D

	Pts	M	Pén	J	FO PO	BP BC	Diff.
503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 1							
517885 - ENT. MONOBLET CIGALOIS 1							
518431 - ENT. ST CHRISTOL CARDET 2							
520113 - S.O. CALMETTOIS 1							
553073 - ENT. ST HILAIRE ST JEAN DU PIN 2							
563664 - ENT. REGORDANE LEINS 1							
581733 - ENT. ALÈS RAIA CEVENNES 1							
582287 - F.C. SAINT JEANNAIS 1							



U15 A 8 POULE UNIQUE	Pts	J	FO	PO	BP BC	Diff.
511921 - S.C. ANDUZIEN 1						
519114 - U.S. PUJOLAISE 1						
519479 - O. FOURQUESIEN 1						
519884 - ENT. CHAMBORIGAUD COLLET 1						
521883 - ENTENTE DES COSTIERES 2						
545855 - A. ESP. ET CULTURE 3						
551688 - F.C. PAYS VIGANAIS FOOTBALL 1						
552049 - R.C. SAUVETERRE 1						
552069 - ENT. S. RHONE GARDON 1						
560294 - ESPERANCE SPORTIVE DE NIMES 1						
582287 - F.C. SAINT JEANNAIS 2						
590587 - U.S. DE VALLABREGUES 1						

### 8. Compétitions départementales féminines

FÉMININES À 11 INTERDISTRICT	Pts	J	G	N	P	bp	bc	DIFF.
O. ALES EN CEVENNES 2								
ENTENTE CŒUR LOZERE 1								
FOOT FEMININ NIMES METROPOLE GARD 2								



<b>FEMININES SENIORS A 8</b>	Moy.	Pts	J	FO	PO	BP	BC	Diff.
503233 – S.A. CIGALOIS 1								
503237 – F.C. VAUVERDOIS 1								
503265 – GALLIA C. QUISSACOIS 1								
503353 – ST.O. AIMARGUES 1								
503370 – U.S. BOUILLARGUES 1								
517885 – U.S. MONOBLETOISE 1								
522573 – GALLIA C. DE GALLICIAN 1								
547384 – SALINDRES FOOTBALL CLUB 1								
550949 – F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 1								
553073 – O. ST HILAIRE LA JASSE 1								
563664 – U.S. LA REGORDANE 1								
580584 – ENT. CALVISSON VAUNAGE 1								
738843 – F.C. FEMININ ST GERVASY 1								

<b>FEMININES U18 A 8</b>	Moy.	Pts	J	FO	PO	BP	BC	Diff.
503233 – S.A. CIGALOIS 1								
521674 – A.S. ST PAULET 1								
533444 – A.S. DE BAGARD 1								
563664 – U.S. LA REGORDANE 1								



<b>FEMININES U15 A 8</b>	Moy.	Pts	J	FO	PO	BP	BC	Diff.
503233 – S.A. CIGALOIS 1								
503353 – ST.O. AIMARGUES 1								
500377 – ENT. PERRIER VERGEZE 1								
500377 – ENT. PERRIER VERGEZE 2								
521674 – A.S. ST PAULET 1								
541877 – U.S. DE MONTPEZAT 1								
550949 – F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 1								
551488 – STADE BEUCAIROIS 30 1								
560294 – ESPERANCE SPORTIVE DE NIMES 1								
563664 – U.S. LA REGORDANE 1								
750342 – FOOT FEMININ NIMES METROPOLE GARD 2								

<b>FEMININES U13 A 8</b>	Pts	J	FO	PO	BP	BC	Diff.
503029 - O. ALES EN CEVENNES 1							
519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 1							
550949 - ENT. CHUSCLAN COM. ROC. 1							
551417 - FOOT TERRE DE CAMARGUE 1							
551488 - STADE BEUCAIROIS 30 1							
563664 - ENT. REG. CALV. ST HILAIRE 1							
750342 - FOOT FEMININ NIMES METROPOLE GARD 1							

9. Compétitions départementales de football  
d'animation

U13 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A PHASE 1	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503029 - O. ALES EN CEVENNES 1							
518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1							
521052 - ENT. ST PRIVAT MONS 1							
551430 - U.S. DU TREFLE 2							
551501 - ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VAUNAGE 1							
581232 - ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES 2							

U13 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B PHASE 1	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503029 - O. ALES EN CEVENNES 2							
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 1							
519626 - E.F. VEZENOBRES-CRUVIERS 1							
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1							
545503 - FOOTBALL SUD LOZERE 1							
551430 - U.S. DU TREFLE 1							

U13 A 8 DEPARTAMENTAL 1 POULE C PHASE 1	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503029 - O. ALES EN CEVENNES 3							
503313 - NIMES OLYMPIQUE 3							
539959 - A.S. POULX 1							
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 1							
549436 - ENT. TROIS MOULINS RODILHAN 1							
581232 - ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES 1							



<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE D PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503246 - R.C. GENERAC 1							
503313 - NIMES OLYMPIQUE 1							
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 1							
551417 - FOOT TERRE DE CAMARGUE 1							
551488 - STADE BEUCAIROIS 30 1							
552832 - OLYMPIQUE MAS DE MINGUE 1							

<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE E PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503313 - NIMES OLYMPIQUE 2							
503370 - U.S. DE BOUILLARGUES 1							
519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 1							
549486 - ENT. S. ROCHEFORT SIGNARGUES 1							
581430 - ESPOIR F.C. BEUCAIROIS 1							

<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE F PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 1							
503235 - EMULATION S. LE GRAU DU ROI 1							
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 1							
545855 - A. ESP. ET CULTURE 1							
580998 - F.C. MILHAUD 1							
581430 - ESPOIR F.C. BEUCAIROIS 2							

<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
517885 - UNION SPORTIVE MONOBLETOISE 1							
518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2							
538138 - ENT. EFVA BESSEGES 1							
551688 - F.C. PAYS VIGANAIS AIGOUAL 1							
553073 - ENT. ST HILAIRE ST JEAN 1							
581733 - ENT. ALES RAIA CEVENNES 1							

## U13 A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B PHASE 1

	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
519114 - U.S. PUJOLAISE 1							
523063 - ENT. PEYROLAS ST PAULET 1							
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 2							
548839 - F.C. ST ALEXANDRE O. 1							
549600 - F.C. CANABIER 1							
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 1							

## U13 A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C PHASE 1

	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503150 - C.S. CHEMINOT NIMOIS 1							
514959 - GAZELEC S. GARDOIS 1							
514961 - ENT. S. MARGUERITTOISE 1							
520112 - SP.C. CASTANET NIMES 1							
521138 - NIMES LASALLIEN 1							
581851 - A.S. VERSOISE 1							

## U13 A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE D PHASE 1

	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503388 - F.C. JONQUIEROIS 1							
521138 - NIMES LASALLIEN 2							
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 1							
551501 - ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VAUNAGE 2							
560267 - ACADEMIE UNIVERS 1							
563664 - ENT. REGORDANE LEINS 2							

## U13 A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE E PHASE 1

	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 2							
522573 - ENT. GALLICIAN CAILAR 1							
560593 - FOOTBALL CLUB CABASSUT 1							
563664 - ENT. REGORDANE LEINS 1							
580584 - CALVISSON F.C. 1							



<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE F PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503237 - F.C. VAUVERDOIS 1							
519479 - O. FOURQUESIEN 1							
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 1							
521883 - ENTENTE DES COSTIERES 1							
551488 - STADE BEAUCAIROIS 30 2							
590587 - U.S. DE VALLABREGUES 1							

<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE A PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503233 - S.A. CIGALOIS 1							
503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 1							
503288 - ET.S. SUMENOISE 1							
551430 - U.S. DU TREFLE 3							
551688 - F.C. PAYS VIGANAIS AIGOUAL 2							

<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE B PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 2							
521148 - E.S. BARJACOISE 1							
533444 - ENT. BAGARD ANDUZE 1							
560495 - F.C. VATAN 1							
582287 - F.C. SAINT JEANNAIS 1							

<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE C PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
519114 - U.S. PUJLAULAISE 2							
535852 - R.C. ST LAURENT DES ARBRES 1							
549486 - ENT. S. ROCHEFORT SIGNARGUES 2							
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 2							
553818 - F.C. VAL DE CEZE 1							



<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE D PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503036 - O.C. BELLEGARDE 1							
514961 - ENT. S. MARGUERITTOISE 2							
519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 2							
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 2							
560278 - AFC ALTUMA NIMES 1							
564011 - ESPOIR FOOTBALL CLUB SAINT GILLOIS 1							

<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE E PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503269 - A.S. BEAUVOISIN 1							
503353 - ST.O. AIMARGUES 2							
560267 - ACADEMIE UNIVERS 2							
560278 - AFC ALTUMA NIMES 2							
560593 - FOOTBALL CLUB CABASSUT 2							
750342 - FOOT FEMININ NIMES METROPOLE GARD 1							

<b>U13 A 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE F PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503353 - ST.O. AIMARGUES 1							
503370 - U.S. BOUILLARGUES 2							
520113 - S.O. CALMETTOIS 1							
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 2							
560593 - FOOTBALL CLUB CABASSUT 2							

<b>U12 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
544132 - SP. C. CAVILLARGUES 11							
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 11							
549600 - F.C. CANABIER 11							
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 11							
581232 - ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES 11							
582488 - ROQUEMAURE PLAISIR FOOT 11							



<b>U12 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 11							
519626 - ENT. FOOTBALL VEZENOBRES CRUVIERS 11							
519631 - A.S. LE COLLET DE DEZE 11							
521052 - ENT. ST PRIVAT MONS 11							
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 11							
531238 - ET.S. DE ST JEAN DU PIN 11							

<b>U12 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE C PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 11							
503246 - R.C. GENERAC 11							
517866 - GALLIA C. D'UCHAUD 11							
548628 - F.C. BERNIS 11							
551417 - FOOT TERRE DE CAMARGUE 11							
560267 - ACADEMIE UNIVERS 11							

<b>U12 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE D PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
519479 - O. FOURQUESIEN 11							
521138 - NIMES LASALLIEN 11							
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 12							
539959 - A.S. POULX 11							
552069 - ENT. S. RHONE GARDON 11							
581430 - ESPOIR F.C. BEUCAIROIS 11							

<b>U12 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE E PHASE 1</b>	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503237 - F.C. VAUVERDOIS 11							
503313 - NIMES OLYMPIQUE 11							
520112 - SP.C. CASTANET NIMES 11							
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 11							



552832 - OLYMPIQUE MAS DE MINGUE 11							
560294 - ESPERANCE SPORTIVE DE NIMES 11							

U12 A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE F PHASE 1	Pts	M	Défi	J	FO PO	BP BC	Diff.
503029 - O. ALES EN CEVENNES 11							
521052 - ENT. ST PRIVAT MONS 12							
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 12							
553073 - O. ST HILAIRE LA JASSE 11							
560252 - FOOTBALL CLUB DE LEDIGNAN 11							
580584 - CALVISSON F.C. 11							

1. Évolution des licences

au 30/06/2021	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	Var.
Effectifs GL	23.408	23.296	22.900	21.939	19.146	- 12,74 %
Effectifs Ligue	171.634	170.132	173.189	166.281	145.301	- 12.62 %
Effectifs FFF	2.159.886	2.140.015	2.198.553	2.124.207	1.901.393	- 10,49 %

À ce jour, le District Gard-Lozère compte 19.146 licences, soit une baisse sensible de 12.74% par rapport à la saison dernière.

Sans détailler toutes les catégories, il est intéressant d'analyser certaines évolutions pour les pratiquants, dont le nombre a chuté de manière significative (- 12.45 %) :

- Fort recul chez le Football d'animation (- 21.72 %), les U12/U13 (- 14.74 %).
- Stabilité relative chez les U16/U17 (+ 1%) et les U18/U19 (- 4.69 %)

J'en profite pour vous rappeler qu'il est indispensable de licencier toute personne inscrite sur les feuilles de match ou de plateau, et qu'il en va de la responsabilité juridique du président du club en cas d'incident subi ou causé par une personne non licenciée.



## 2. Actions du Pôle Animation

### Formation de cadres :

Pandémie COVID 19, toutes les formations / certifications programmées ont été annulées.

### Plan de performance fédéral :

### Détection de l'élite garçon :

- Détection Pôle Espoirs d'Aix en Provence, Catégorie U13 (nés en 2008)

Après autorisation du Ministère chargé des sports de considérer les U13 comme public dérogatoire « Sportifs de haut niveau » (Pôles Espoirs), la Commission Technique a organisé 3 rassemblements en février 2021 avec les mesures sanitaires en vigueur.

- 82 joueurs ont été observés pour 21 clubs représentés.
- 10 joueurs ont été proposés au pré-concours régional d'entrée du Pôle Espoirs d'Aix en Provence.

NOM	PRENOM	CLUB
EL MASSARI	MARWAN	EFC BEAUCAIRE
THILAND HERARD	ROBIN	EFC BEAUCAIRE
BOUKDHIMI	SOFIANE	O MAS DE MINGUE
GUESSOUM	SOLIAN	O ALES EN CEVENNES
LAPAUW	MATHIS	O ALES EN CEVENNES
LOPEZ	FLAVIO	EFC BEAUCAIROIS
DANIS	ADRIEN	NÎMES OLYMPIQUE
MARION	ELYOT	O ALES EN CEVENNES
SERRANO GARCIA	HUGO	EFC BEAUCAIROIS
LAGET	MARVIN	US DU TREFLE



A noter que le jeune GB, MARION Elyot de l'O ALES EN CEVENNES a été retenu pour intégrer le Pôle Espoirs d'AIX-EN-PROVENCE la saison prochaine.

Toutes nos félicitations au jeune joueur ainsi qu'à son club de l'O ALES EN CEVENNES.

## Détection les « Espoirs du Foot »

Catégorie U14 (nés en 2007)

- Pas de détection et de finalité dans cette catégorie (suivi joueurs)

Catégorie U15 (nés en 2005)

La Commission Technique a organisé 2 rassemblements en septembre et octobre 2020 avec les mesures sanitaires en vigueur.

- 52 joueurs ont été observés pour 10 clubs représentés.
- 13 joueurs ont été proposés au premier stage Régional Avenir / Elite programmé à Castelmaurou aux vacances de Toussaint et annulé par la suite.

En effet, suite au confinement COVID, les détections ont pu reprendre après autorisation du Ministère chargé des sports de considérer les U15 comme public dérogatoire « Sportifs de haut niveau » (CFCP)

10 joueurs Gardois ont participé en mai, aux matchs Avenirs/Elites sur les deux secteurs de la Ligue, 7 dans la sélection U15 Avenirs et 3 dans la sélection U15 Elites.

A l'issue des matchs, sur les deux secteurs Ligue et, suite à l'annulation des inter-ligues, MMADI Rouchedy du NÎMES OLYMPIQUE a été signalé à la DTN afin de participer au stage national en début juillet.

A l'issue du stage national, celui-ci a été classé en niveau 1 et a honoré ses premières sélections Nationales en U16 fin septembre 2021.

Catégorie U16 (nés en 2004)

Suite à 1 rassemblement, la Commission Technique a pu observer 38 joueurs pour 6 clubs représentés.

12 joueurs ont été proposés à l'Interdistricts du secteur EST à Béziers. A noter que 4 joueurs du District Gard-Lozère avaient été retenus pour le stage Occitanie annulé pour cause de pandémie COVID Annulation de l'inter-ligues

### Détection de l'élite fille

Catégorie U15F (nées en 2005)

1 joueuse retenue pour le 1<sup>er</sup> stage LFO qui préparait la sélection de ligue mais malheureusement la crise sanitaire a stoppé toutes activités.

BOURHANZOUR	ASSIA	JS Chemin Bas d'Avignon
-------------	-------	-------------------------

Catégorie U14F (nées en 2006)

Pas de détection sélection dans cette catégorie – Crise Sanitaire

### Football en milieu Scolaire

Action avec l'USEP GARD

Challenge NUEZ = Cette action en partenariat avec l'USEP s'est réalisée le 9 juin 2021 et a rassemblé 180 élèves filles et garçons des écoles primaires du Gard en Foot à 8 sur la Vallée de l'Auzonnet.

Sections Sportives

Pas ou peu d'activité pour l'ensemble des sections sportives

### 1<sup>er</sup> Cycle dans le Gard :

- SOMMIERES – Collège Maintenon (US du Trèfle)
- VAUVERT – Collège de la Vallée Verte (FC Vauvert)
- NÎMES – Collège d'Alzon Féminin (FF Nîmes Métro Gard)

#### - 1er Cycle en Lozère :

- SAINT CHELY D'APCHER – Collège Sacré Cœur (E Nord Lozère)
- FLORAC – Collège des Trois Vallées (Foot Sud Lozère)

#### - 2d Cycle Féminines Gard :

- Nîmes - Lycée Albert CAMUS (FF Nîmes Métro Gard)

### Label Jeunes FFF Label EFF

La démarche d'autodiagnostic et de dépôt de candidature sur Footclubs du « Label Jeunes FFF », dispositif fédéral permettant d'accompagner les clubs à construire un réel PROJET CLUB, a mobilisé une trentaine de clubs.

Voici les clubs labellisés Jeunes FFF 20/21 :

FC CHUSCLAN LAUDUN	ESPOIR	Renouvellement
ES MARGUERITTES	ESPOIR	Nouveau
STADE BEAUCAIRE 30	ELITE	Renouvellement
O ALES CEVENNES	EXCELLENCE	Renouvellement
US REGORDANE	EXCELLENCE	Nouveau
ST HILAIRE LA JASSE	ESPOIR	Nouveau
FC BAGNOL PONT	ESPOIR	Renouvellement
CALVISSON FC	EXCELLENCE	Nouveau
ENTENTE NORD LOZERE	EXCELLENCE	Nouveau

### Programme Educatif Fédéral

Des actions clubs ont été réalisées avant la pandémie puis tout a été stoppé.

### 3. Arbitrage

Nous arrivons maintenant au volet concernant l'arbitrage.

Le district peut se réjouir de la qualité de formation et de perfectionnement d'arbitres puisqu'une quarantaine d'officiels dirigent des rencontres de niveau ligue.

### Formation :

Formation continue effectuée par Nicolas RAINVILLE, CTA, avec l'aide précieuse de ses formateurs dans tout le département (Alès, Bagnols, Nîmes et Mende).

### Diplôme de formateur d'arbitres :

La CDA continue de former des Initiateurs et Formateurs en arbitrage à l'instar de la DTN.

### Ecole d'arbitrage :

Pérennisation de la politique de recrutement basée sur la qualité et non la quantité !

C'est pour cela que des stages de formations en internat sont organisés durant les vacances scolaires au centre sportif de Méjannes Le Clap afin de former sur 5 jours les candidats arbitres.



Une méthode qui a déjà ses résultats puisque certains jeunes issus de cette formation pourront rapidement officier au niveau régional.

Malheureusement, cette année notre stage de recrutement des candidats arbitres jeunes prévu et complet a été reporté au mois d'octobre 2021 ainsi que la formation pour les candidats seniors sur 3 Weekend au mois de novembre 2021.

#### Le stage de rentrée :

Le traditionnel stage de rentrée a eu lieu sur Nîmes est resté un moment privilégié puisque durant une journée les arbitres et arbitres stagiaires sont préparés techniquement (travail et analyses vidéo), physiquement (tests physique) et théoriquement (questionnaire sur les lois du jeu).

L'objectif étant de donner les nouvelles directives de la DTA et revenir sur le bilan de la saison écoulée.

Pour répondre plus particulièrement aux attentes des arbitres, le stage a intégré une partie spécifique suivant les catégories où les arbitres D1, D2, arbitres assistants, jeunes et seniors étaient divisés afin de travailler leur domaine d'action.

#### Les séances de perfectionnements :

Toujours organisées en 4 secteurs (Nîmes, Bagnols, Alès ainsi que la Lozère) mais annulées compte tenu des mesures gouvernementales.

#### La Commission des Arbitres

La CDA secteur formation s'est réunie 3 fois en visioconférence pour préparer les stages de rentrée. Ces réunions ont pour objectifs de suivre les dossiers en cours (courrier, demandes diverses d'arbitres, les infos venant de la fff...), faire le bilan une fois par mois des formations, le suivi des arbitres et traiter les cas particuliers (suspensions d'arbitres, questions diverses).

A cette occasion, le CTA souhaite vivement remercier tous les formateurs pour leurs précieuses aides et leurs qualités d'interventions.

#### Interventions du CTA :

Le contexte sanitaire nous a contraint de reporter les interventions prévues.

#### RAPPEL IMPORTANT :

Un certain nombre d'arbitres ne seront pas renouvelés par manquements aux devoirs de la fonction.

La CDA et le CTA sensibilisent les clubs à inviter leurs arbitres à participer activement aux différentes manifestations de l'association (matches amicaux, tournois, assemblée générale...).

Les clubs se doivent de suivre la « carrière » de ses arbitres et se renseigner sur leurs évolutions (assiduités aux réunions de perfectionnement, suivis des désignations, nombre de matchs officiers...) afin d'éviter toutes mauvaises surprises en fin de saison notamment sur le nombre de matchs à arbitrer pour représenter valablement le club au niveau du statut de l'arbitrage qui peut avoir une influence sur le nombre de joueurs mutés.



Pour toutes informations sur ce sujet, merci de contacter la commission du statut de l'arbitrage gérée par Mr Boutade.

Je souhaite remercier l'ensemble du personnel administratif et les membres des Commissions pour le travail accompli et l'aide apportée tout au long de la saison.

Je souhaite également vous remercier pour l'attention que vous avez portée à mon intervention.

**Vote sur le compte-rendu moral et sportif de l'exercice 2020/2021.**

**Le compte-rendu moral et sportif de l'exercice 2020/2021 est approuvé à l'unanimité des voix.**

## **VII. COMPTE-RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2020/2021 (par Mme Audrey FIRMIN)**

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, je me dois statutairement de vous présenter le compte rendu financier (compte d'exploitation et bilan).

Le bilan et le compte de résultat arrêtés au 30 juin 2021 sont en conformité avec ceux présentés par la Fédération Française de Football.

Mes commentaires feront donc référence à l'exercice comptable couvrant la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, et traiteront essentiellement des variations importantes des rubriques et comptes, par rapport à l'exercice précédent.

Au terme de mes commentaires, je vous ferai lecture de l'attestation délivrée par Mlle Marianne MAHOUX, du Cabinet « CONSEIL AD'OC » à Nîmes, en sa qualité d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

### **A- CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT**

<b>CHARGES</b>	
60 ACHAT	19 335,19
61 SERVICE EXTERIEUR	59 368,02
62 AUTRES SERVICES EXTERIEUR	47 406,75
63 IMPOTS ET TAXES	7 356,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	263 761,63
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	29 931,35
67 CHARGES SUR EXERCICE	37,5
68 SIEGE	18 706,00
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>445 902,44</b>
66 CHARGES FINANCIERES	151,73
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>151,73</b>

**Poste 61** : écart important sur l'entretien du siège dû aux gros travaux effectués notamment de peinture. (Prévus sur exercice suivant mais anticipés)

**Poste 62** : baisse importante sur le poste des déplacements dû à la baisse d'activité covid, de même que les remboursements de frais du personnel et de mission.



Concernant l'affranchissement, remboursement de 6037 euros sur l'exercice précédent ; En 2020 : 4 170 euros.

**Poste 64** : écart sur les rémunérations compte tenu de l'activité partielle (Exonération de charge dans le contexte covid sur l'exercice précédent)

Nous avons maintenu les salaires, nous retrouvons le remboursement dans produits exceptionnels.

**Poste 65** : poste en baisse suite à l'absence d'activité due au covid Précision sur la ligne subvention diverses : Subvention de 2 amicales éducateurs et arbitres (Exercice précédent uniquement arbitre)

**Poste 67** : Pas de commande de ticket restaurant : écart important donc.

Charges exceptionnelles correspondent à l'aides aux clubs versés pour chaque licence,

Aucune commission demandée sauf les frais de gestion.

**Le total des charges d'exploitation s'élève à 445 902.44 euros.**

## **B – PRODUITS DU COMPTE DE RESULTATS**

<b>PRODUITS</b>	
70 VENTES	193 670,50
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	159 692,33
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	11 528,00
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>364 890,83</b>
76 PRODUITS FINANCIERS	2 153,66
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2153,66</b>
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 752,65
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>84 752,65</b>

**Poste 70** : Ecart important sur les amendes disciplinaires car absence d'activité du au Covid.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 364 890,83 euros.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 81 011,61 mais corrigé par les produits financiers et les produits exceptionnels où nous avons eu des remboursements suite au maintien de salaire durant la période covid de 84 752,65 euros.

**En conclusion, le Résultat final fait ressortir un bénéfice de 5 742,97 euros**

RESULTATS	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-81 011,61
RESULTAT FINANCIER	2 001, 93
RESULTAT EXCEPTIONNEL	84 752,65
<b><u>EXCEDENT</u></b>	<b><u>5 742,97</u></b>

L'analyse du Compte de Résultat et du Bilan, tels que je viens de vous les présenter, fait ressortir une gestion saine et rigoureuse de notre District.

Avant de vous lire le contenu de l'attestation de Mlle Marianne MAHOUX, du Cabinet CONSEIL AD'OC à Nîmes, en sa qualité d'Expert-comptable et de Commissaire aux Comptes, je tiens à remercier pour leur collaboration :

- Le personnel administratif du District Gard-Lozère, pour le travail de qualité qui a été fourni,
- M. Michel SIOL,
- Mlle Marianne MAHOUX, Expert-comptable et Commissaire aux Comptes,
- Sans oublier notre Président Francis ANJOLRAS, qui continue depuis plusieurs exercices, à prendre à son compte la charge administrative de la comptabilité.

***Vote sur les comptes de l'exercice 2020/2021.***

**Les comptes de l'exercice 2020/2021 sont approuvés à l'unanimité des voix.**

### **VIII. AFFECTATION DU RÉSULTAT** (par Mme Audrey FIRMIN)

Je propose à l'Assemblée d'affecter le résultat excédentaire, s'élevant à 5 742,97 € (cinq mille sept cent quarante-deux Euros et quatre-vingt-dix-sept centime), dans le fond social de notre bilan. ***Vote sur l'affectation du résultat excédentaire au fond social du District.***

**Le résultat excédentaire, d'un montant de 5 742,97 €, est affecté au fond social à l'unanimité des voix.**

### **IX. LECTURE DU RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** (par Mme Audrey FIRMIN)



# L'OFFICIEL

N° 11 du 19 Novembre 2021



**CONSEIL AD'OC**  
Société d'Expertise Comptable  
du Pays d'Oc

**Marianne MAHOUX**, Expert Comptable  
Inscrite au tableau de l'Ordre de Montpellier  
Commissaire aux Comptes

Allée Charles Babbage – Imm. Performances  
30 000 NIMES  
**Carine DAMOISEAU – Alain DIAZ**  
Associés

Tel. : 04 66 29 68 93  
Fax : 04 66 29 68 74  
E-mail : marianne.mahoux@conseiladoc.com  
carine.damoiseau@conseiladoc.com

**ATTESTATION**



Je soussignée, Mademoiselle Marianne MAHOUX, expert-comptable et commissaire aux comptes, gérante de la SARL CONSEIL AD'OC, au capital de 300 000 € dont le siège social est situé Immeuble Performances, 72 Allée Charles Babbage, Parc Georges Besse à 30000 Nîmes.

Certifie avoir effectué des diligences d'aide à l'établissement des comptes annuels et de vérification de la comptabilité tenue au siège du DISTRICT GARD LOZERE, au 34 rue Séguier à NIMES, concernant les comptes arrêtés au 30 Juin 2021 et devant être présentés à l'assemblée générale.

Nous avons effectué diverses rectifications en accord avec Mr ANJOLRAS, le Président.

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir accepter le compte de résultat et le bilan qui vous sont présentés par les responsables du DISTRICT GARD LOZERE.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Nîmes, le 10 octobre 2021.

~~Marianne MAHOUX~~  
~~Expert-Comptable~~  
~~Commissaire aux comptes~~

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021/2022 (par Mme Audrey FIRMIN)

60 – ACHATS	12 770,00 €
Brochure FFF/RG – Autres Éditions	900,00 €
Petit matériel de bureau	200,00 €
EDF – GDF	3 000,00 €
SAUR – Eau	170,00 €
Fournitures de bureau	4 000,00 €
Objets promotionnels – Coupes	4 500,00 €

61 – SERVICES EXTÉRIEURS	33 080,00 €
Frais photocopieurs	12 000,00 €
Contrats de maintenance	2 000,00 €
Entretien du siège	3 000,00 €
Assurances	8 000,00 €
Organisations matchs stages	2 000,00 €
Organisation Assemblées Générales	5 000,00 €
Loyers	1 080,00 €

62 – AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	85 200,00 €
Honoraires divers	4 000,00 €
Divers cadeaux	1 000,00 €
Dépl. officiels compèL / commissions	30 000,00 €
Réceptions et cérémonies	3 000,00 €
Affranchissements	3 000,00 €
Téléphone	9 000,00 €
La Poste Courrier	600,00 €
Missions	1 000,00 €
Contrôle sécurité	5 800,00 €
Maintenance informatique	1 800,00 €
Déplacements bénévoles District	26 000,00 €

63 – IMPÔTS ET TAXES	7 500,00 €
Taxe d'habitation	3 800,00 €
Taxe foncière	3 700,00 €
Formation continue	0,00 €

64 – CHARGES DE PERSONNELS	280 700,00 €
Rémunérations nettes	125 000,00 €
Rémunérations CTD DAP + CTA	68 000,00 €
Cotisations patronales + URSSAF	60 000,00 €
Médecine du travail	1 000,00 €
Cotisations caisses complémentaires	15 200,00 €
Cotisations santé prévoyance	11 500,00 €

65 – AUTRES CHARGES DE GESTION	55 750,00 €
Étrennes & pourboires	150,00 €
Opérations autour du foot d'animation	10 000,00 €
Opérations autour de l'arbitrage	6 000,00 €
Opérations Foot Féminin / Féminisation	9 000,00 €
Opérations en faveur du foot diversifié	5 000,00 €
Aides au foot handisport / sport adapté	2 000,00 €
Aides aux clubs	9 000,00 €
Aides aux clubs (caisse de péréquation)	0 €
Lutte c/ incivilités & promo. valeurs éducat.	9 000,00 €
Animation du site Internet	2 000,00 €
Formations (dir./permanents/bénévoles)	3 000,00 €
Cotisations diverses	600,00 €

67 – CHARGES SUR EXERCICE	8 800,00 €
Subventions exceptionnelles	2 800,00 €
Tickets restaurant	6 000,00 €

68 – DOTATIONS AMORT /PROVISIONS	19 000,00 €
Siège	16 000,00 €
Matériel mobilier – agencement	3 000,00 €

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	502 800,00 €
EXCÉDENT	-
<b>TOTAL</b>	<b>502 800,00 €</b>

70 – VENTES	272 800,00 €
Changement de club	30 000,00 €
Cotisations District	11 000,00 €
Quote-part sur licences	85 000,00 €
Amendes disciplinaires	67 000,00 €
Amendes diverses	7 000,00 €
Dossiers procédures	3 000,00 €
Droits confirmation réserves	2 000,00 €
Visites terrains	500,00 €
Statut de l'Arbitrage	500,00 €
Amendes absences AG	800,00 €
Amendes clubs	48 200,00 €
Forfaits dus par les clubs	4 000,00 €
Recettes matchs	0,00 €
Recettes diverses	14 000,00 €

74 – SUBVENTIONS EXPLOITATION	169 000,00 €
FFF	112 000,00 €
LFO	5 000,00 €
DDCS – CNDS	35 000,00 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	17 000,00 €

75 – AUTRES PRODUITS	61 000,00 €
Engagements championnats	18 000,00 €
Engagements coupes	17 000,00 €
Dons bénévoles District	26 000,00 €

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	502 800,00 €
-------------------------------	--------------



## STATUT – TITRE III

- Article 12.4

Origine : Comité de Direction du District Gard-Lozère.

Exposé des motifs : Par application des dispositions adoptées lors de la dernière Assemblée Fédérale du 12/03/2021, l'objectif de cette proposition est de permettre une répartition des compétences entre l'Assemblée Générale et le Comité de Direction en matière de modification des textes, à l'instar de ce qui existe d'ores et déjà entre l'Assemblée Fédérale et le COMEX (exemple de délégation de compétence au C.D. : modification de l'annexe financière, modification des règlements des compétitions sauf les dispositions relatives au nombre de clubs, aux accessions et aux relégations...).

Effet : Immédiat

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>12.4 Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour : [...]</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- adopter et modifier les textes de la Ligue / du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur et ses différents règlements ;</li><li>- statuer, sur proposition du Comité de Direction, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions ;</li></ul>	<p>12.4 Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour : [...]</p> <p><del>adopter et modifier les textes de la Ligue / du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur et ses différents règlements ;</del></p> <p><del>statuer, sur proposition du Comité de Direction, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions ;</del></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- adopter et modifier les textes du District.</li></ul> <p>A l'exception des Statuts et du Règlement Intérieur qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Règlements généraux du District,</li><li>- Règlements des compétitions, à l'exception de la structuration des championnats et des modalités d'accessions et de relégations, - Dispositions financières.</li></ul>

Je vous propose de passer au vote.



Les modifications de l'article 12.4 sont approuvées à l'unanimité des voix.

## STATUT – TITRE III

- Article 12.5.a

*Origine : Comité de Direction du District Gard-Lozère.*

*Exposé des motifs : Par application des dispositions adoptées lors de la dernière Assemblée Fédérale du 12/03/2021, il est nécessaire d'intégrer dans les Statuts du District la possibilité d'organiser une Assemblée Générale dématérialisée. Par ailleurs, s'il semble préférable dans le cadre d'une Assemblée dématérialisée de recourir au système qu'aucun pouvoir ne peut être donné à un autre club. Il est laissé à la discrétion de la présente Assemblée le soin de se positionner.*

*Effet : Immédiat*

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Article 12.5.a  [...]	Article 12.5.a  <i>L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.</i>  <i>Option A : Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.</i>  <i>Option B : Lors d'une A.G. dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.</i>

Je vous propose de passer au vote.



**Les modifications de l'article 12.5.a avec l'option A sont approuvées à l'unanimité des voix.**

### **XIII. INTERVENTION DE M. DAMIEN JURADO, SECRETAIRE GENERAL DU DISTRICT.**

Mise en place du projet d'accompagnement des clubs du district.

Ce projet a pour but :

- D'accompagner les clubs dans leurs relations avec le District,
- De les aider dans les difficultés rencontrées comme des démarches administratives diverses et variées (subventions, démarches auprès de la ligue Occitanie, etc...)
- De faire circuler des informations importantes, pertinentes et ce dans les deux sens, j'insiste. Le district vers les clubs mais également des clubs vers le District car afin de faire évoluer notre football gardois nous devons apporter des solutions, une aide à vos éventuels problèmes rencontrés dans vos clubs, ainsi que de prêter attention à vos avis.

C'est dans ce but que le Comité de Direction a désigné parmi ses membres des référents clubs par secteur. Ils assisteront et interviendront aux réunions.

Mais de manière générale les 16 membres du Comité vous sont dédiés et sont à votre écoute.

Enfin, dans le but de ne pas multiplier les commissions, ce projet sera co-piloté avec la Commission d'Accompagnement des Clubs.

Les premières réunions débiteront au mois de Décembre. Très certainement par visioconférence afin de ne pas être limité par les mesures sanitaires.

Si vous avez des questions ou remarques éventuelles.

### **XIV. INTERVENTION DE M. TEDDY GRAS, RESPONSABLE ADMINISTRATIF DU DISTRICT.**

Présentation du nouveau projet de Communication basé autour des réseaux sociaux avec la création d'une page Facebook et LinkedIn afin d'être au plus près des clubs et de leur faciliter l'accès à l'information. La mise en place d'article hebdomadaire ou mensuel est également prévue.

### **XV. ALLOCUTION DE M. VINCENT NOLORGUES, PRÉSIDENT DE LA L.F.A.**

Présentation de la Ligue de Football Amateur ; sa gouvernance, ses travaux et son budget. Eclaircissement sur les différentes aides des le football amateur et les aides alloués aux différentes instances délégataires.



## XVI. REMISE DES DOTATIONS 2020/2021

Nous passons maintenant à la partie plus festive de notre Assemblée, avec la remise des trophées et des dotations aux lauréats des différents challenges pour la saison 2020/2021.

La séance est close à 12h15.

**M. Francis ANJOLRAS,**  
Président

Le Président

Francis ANJOLRAS

DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE PRÉSIDENT  
F. ANJOLRAS

**M. Damien JURADO,**  
Secrétaire Général

DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DAMIEN JURADO



## COMMISSION D APPEL

### Convocation pour la réunion du 13 NOVEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

#### 9Heures

##### CLUB : US LA REGORDANE

- \* Mr Patrick VANDYCKE Président
- \* Un dirigeant présent à la rencontre

##### CLUB : AS ROUSSON

- \* Un dirigeant présent à la rencontre
- \* Le dirigeant référent covid pour cette équipe

##### LES OFFICIES

- \* L'arbitre officiel de la rencontre
- \* Le délégué officiel



## 9 Heures 30

### CLUB : OM PONTIL PRADEL

\* Le joueur HERRERA Mathieu Capitaine lic 1445320904

\* Le dirigeant Patrick MAUREL lic1420147616

### CLUB : ES LE COLLET de DEZE

\* Le joueur Guillaume SOULIE Capitaine lic 1410373187

\* L'arbitre bénévole de la rencontre Laurent GAUTHIER lic 14103730

\* L'arbitre d e touche Jean Marie DARDALHON lic 1420019340 référent covid

## 10h45

### CLUB : US LA REGORDANE

\*Mr Patrick VANDYCKE Président,

### CLUB : SO AIMARGUES

\*Un représentant du club

## 10h45 (dossier à caractère disciplinaire)

### CLUB : US ST JULIEN DE PEYROLAS

### CLUB : OL GAUJAC



## COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

### Procès-verbal n°7

Réunion du :	Mardi 09 Novembre 2021
À :	17h00 – DGL
Présidence :	Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Christie CORNUS MM. Bernard BERGEN, Jean Christophe MORANDINI, Patrick VANDYCKE, Damien JURADO, Philippe ALBY
Absent (e)s excusé (e)s :	Mme Fatiha BADAoui M Claude LUGUEL



Assiste :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

## Approbaton PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°6 de la réunion du 03 novembre 2021.

## DOSSIERS EN SUSPENS

U13 - DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

**Dossier n°2022-CSR-018**

**Match n°23950472 : NÎMES LASALLIEN / AC PISSEVIN VALDEGOUR du 09.10.2021**

**[VOIR PV DISCIPLINAIRE via FOOTCLUB](#)**

## DOSSIER DU JOUR

U17 DEPARTEMENTAL 2 – POULE A

**Dossier n°2022-CSR-031**

**Match n°24065125 : ENT. CAMARGUE/VIDOURLE 2 / ENT. MILHAUD/ HAUT DE NIMES 2 du 07.11.2021**

La Commission,

Lecture faite du dossier transmis par la commission COVID-19,

Pris connaissance des pièces versées au dossier.

Jugeant en premier ressort,

Lecture faite du rapport de l'arbitre officiel qui déclare, que la rencontre n'a pas pu se dérouler faute d'un nombre suffisant de joueurs de l'équipe de ENT. MILHAUD/HAUT DE NÎMES 2, détenteurs d'un pass sanitaire.

- Considérant qu'il ressort du procès-verbal du Comité Exécutif de la F.F.F. en date du 28.08.2021 que :
  - o « Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.
  - o Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.
  - o Le club retire de la feuille de match un ou plusieurs joueurs car ils ne présentent pas de pass sanitaire valide et ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait »



Par ces motifs,

LA COMMISSION décide :

**MATCH PERDU par FORFAIT A L'EQUIPE de ENT. MILHAUD/HAUT DE NÎMES 2.**

PRECISE que ce forfait ne sera pas pris en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général.

DEBIT : Forfait simple : 30 euros portés au débit du compte District du club de ENT. MILHAUD/HAUT DE NÎMES (550035).

Transmet le dossier à la commission des jeunes.

## Prochaine séance

- Mardi 16 novembre 2021

Le Président de séance  
Sauveur ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance  
Bernard BERGEN

## **Procès-verbal n°8**

Réunion du :	Mardi 16 Novembre 2021
À :	17h00 – DGL
Présidence :	Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Christie CORNUS, Fatiha BADAQUI MM. Bernard BERGEN, Jean Christophe MORANDINI, Claude LUGUEL
Absent (e)s excusé (e)s :	MM Patrick VANDYCKE, Philippe ALBY, Damien JURADO
Assiste :	

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°7 de la réunion du 09 novembre 2021.



## DOSSIERS EN SUSPENS

U13 - DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

**Dossier n°2022-CSR-018**

**Match n°23950472 : NÎMES LASALLIEN / AC PISSEVIN VALDEGOUR du 09.10.2021**

La Commission,  
Reprenant le dossier en suspens,

[Voir PV disciplinaire.](#)

## DOSSIER DU JOUR

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1 – POULE A

**Dossier n°2122-CSR-032**

**Match n°23965540 : GALLIA GALLICIAN 1 / US LA REGORDANE du 14.11.2021**

La Commission,  
Jugeant en premier ressort,  
Lecture faite de la réserve d'avant-match du club de **US LA REGORDANE**,  
Considérant la confirmation reçue par courriel officiel en date du 16 novembre 2021, pour la dire recevable en la forme,  
Lecture faite de la feuille de match,

Demande des explications au club de GALLIA GALLICIAN sur la qualification et la participation de la joueuse JOB Jessica Licence N°2548396569 à la rencontre citée en rubrique pour le 22/11/2021 dernier délai.

**Dit dossier mis en suspens.**

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 – POULE D

**Dossier n°2122-CSR-033**

**Match n°23560832 : FCO DOMESSARGUES 2 / US LA REGORDANE 2 du 14.11.2021**

La Commission,  
Jugeant en premier ressort,  
Lecture faite de la feuille de match,  
Lecture faite du rapport de l'arbitre,

Demande des explications complémentaires à l'arbitre officiel de la rencontre pour le lundi 22/11/2021 dernier délai.

**Dit dossier mis en suspens.**



SENIORS U19 – POULE C

Dossier n°2122-CSR-034

Match n°23560832 : Ent. SO AIMAIRGUES- CABASSUT 1 / FOOT TERRE DE CAMARGUE 1 du 06.11.2021

La Commission,  
Jugeant en premier ressort,  
Lecture faite de la feuille de match,  
Lecture faite du rapport de l'arbitre,

Demande des explications complémentaires à l'arbitre officiel de la rencontre pour le lundi 22/11/2021 dernier délai.

Dit dossier mis en suspens.

### Prochaine séance

- Mardi 23 novembre 2021

Le Président de séance  
Sauveur ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance  
Bernard BERGEN

### Procès-verbal N°2

Réunion du :	Samedi 13 Novembre 2021
À :	9h00 – DGL
Présidence :	Me Michel QUENIN
Présents :	Mme Paulette SAINT-PIERRE, Mme Bernadette FERCAK, Mrs Franck GIL, Alain MAZON, Mohamed TSOURI
Absents Excusés :	Mrs Patrick CHAMP, Pierry FUMANAL
Assiste à la réunion :	Mr Jean Christophe MORANDINI représentant la CSR

### Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°1 de la réunion du 2 Novembre 2021.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'Art 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

### Information

La Commission rappelle aux Clubs la décision prise par le Comité de Direction du District Gard-Lozère.



Conformément à l'article 3 alinéa 3.3.7 du Règlement Disciplinaire de la FFF, le Comité fixe les frais afférents tels que défini en annexe 1 du présent procès-verbal :

*Frais de procédure en appel : 130 €*

*Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District) : 35 €*

### Article 31 des Règlements Généraux du District

Toute personne convoquée ou désirant être entendue par le Comité de Direction, une Commission ou un membre du Bureau doit présenter sa licence validée pour la saison en cours, ainsi qu'une pièce d'identité officielle en cours de validité.

À défaut, l'organe concerné pourra décider de ne pas entendre la personne convoquée ou désirant être entendue.

Toute personne convoquée qui ne se présente pas est passible des suspensions prévues par les règlements généraux et des amendes fixées par le barème financier.

*Le Comité de Direction rappelle aux Clubs que pour toute absence excusée d'une personne dûment convoquée par une Commission, celle-ci devra faire parvenir au plus tard le jour de l'audition une lettre d'excuse avec justificatif et un rapport exposant les faits.*

## Dossier traité

### DOSSIER : N°2 – 2021/2022

**APPEL EN DATE DU 18.10.2021 de US LA REGORDANE (N 563664) de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du District Gard-Lozère PV N°3 du 12.10.2021, parue dans le Journal Officiel n°8 du 22.10.2021.**

*Match : AS ROUSSON/US LA REGORDANE Départemental 2 Poule B du 26/09/2021*

*Score : AS ROUSSON 9 LA REGORDANE 1*

*Décision : Match à homologuer en son résultat.*

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,  
Après rappel des faits et de la procédure,

### Audition de

- Monsieur VANDYCKE Patrick Président et de Monsieur BENSAKINA Rachid dirigeant de US Régordane
- Monsieur GUIZA Mustapha dirigeant et Monsieur BADAOUI Zoubir référent covid de AS Rousson
  
- Monsieur EL ATLATI Bilal arbitre officiel de la rencontre
- Monsieur Sauveur ROMAGNOLE délégué de la rencontre

Vu les pièces figurant au dossier ,  
Après débat contradictoire,

Après en avoir délibéré hors de la présence des intéressés et des personnes non-membres, Mr VANDYCKE Patrick de US Régordane prenant la parole en dernier, conformément au Règlement Disciplinaire,



## JUGEANT L'APPEL

\* ATTENDU que préalablement à la rencontre il a été régulièrement procédé au contrôle des pass sanitaires en présence du référent Covid le tout conformément au règlement.

\* A cette occasion les deux équipes ont pris la décision de jouer le match.

\* QUE ce faisant le club de La Régordane n'a pas manifesté la possibilité qui lui était offerte de ne pas participer à la rencontre comme prévu à la situation 2 du PV du Comité Exécutif du 20/08/2021.

\* Dans ces conditions, les deux équipes acceptant le déroulement du match il y a lieu de faire application des dispositions prévues à la situation 3 du PV du Comité Exécutif du 20/08/2021 qui stipule qu'en pareil cas « *que le résultat de la rencontre ne pourra être remis en cause* »

## PAR CES MOTIFS

**La Commission confirme la décision de première instance dans toutes ces dispositions.**

*Frais de déplacement de l'arbitre : 39€*

## **DOSSIER : N°3 – 2021/2022**

**APPEL EN DATE DU 28.09.2021 de O M PONTIL PRADEL (N 503405) de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du District Gard-Lozère PV N°1 du 21.09.2021, parue dans le Journal Officiel n°5 du 05.10.2021.**

*Match : AS LE COLLET de DEZE/O M PONTIL PRADEL Départemental 4 Poule A du 12/09/2021*

*Score : Le Collet de Dèze 4 Le Pontil Pradel 1*

*Décision : Match perdu par pénalité à O Pontil Pradel*

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,  
Après rappel des faits et de la procédure,

### Audition de

- Monsieur MAUREL Patrick Président et Monsieur HERRERA Mathieu joueur capitaine de O Pontil Pradel
- Monsieur DARDALHON Jean Marie arbitre de touche et Monsieur GAUTHIER Laurent arbitre de la rencontre de Le Collet de Dèze

- Absence excusée du joueur SOULIER Guillaume capitaine de Le Collet de Dèze

Vu les pièces figurant au dossier ,  
Après débat contradictoire,

Après en avoir délibéré hors de la présence des intéressés et des personnes non-membres, Mr MAUREL Patrick de O Pontil Pradel prenant la parole en dernier, conformément au Règlement Disciplinaire,



## **JUGEANT L'APPEL**

\* ATTENDU qu'il résulte des déclarations de Monsieur l'Arbitre que le match a été arrêté à la 85<sup>e</sup> minute sur la demande des joueurs du Pontil Pradel qui souhaitent procéder à la vérification des pass sanitaires.

\* A l'issue de cette demande les joueurs du Pontil Pradel n'ont pas voulu reprendre le cours de la rencontre.

\* IL en demeure pas moins que les deux équipes avaient décidé de débiter la rencontre, la poursuivant jusqu'à la 85<sup>e</sup> mn sans exiger jusque là la vérification des pass sanitaires.

\* QU'il y a lieu en conséquence de faire application des dispositions de la situation N°3 du Comité Exécutif du 20/08/2021 de sorte que le résultat de la rencontre ne peut plus remis en cause.

## **PAR CES MOTIFS :**

**La commission confirme la décision de première instance dans toutes ces dispositions.**

## **DOSSIER : N°4 – 2021/2022**

**APPEL EN DATE DU 03.11.2021 de US LA REGORDANE (N 563664) de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du District Gard-Lozère PV N°5 du 26.10.2021, parue dans le Journal Officiel n°9 du 29.10.2021.**

*Match : SO AIMARGUES/US LA REGORDANE Féminines à 8 du 17/10/2021*

*Score : Aimargues 1 La Régordane 0*

*Décision : Match perdu par pénalité à Aimargues sans en reporter le bénéfice à l'équipe de La Régordane (Art 187.2 des RG de la FFF)*

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,  
Après rappel des faits et de la procédure,

## **Audition de**

- Monsieur VANDYCKE Patrick Président de La Régordane
  
- Absence excusée du club SO Aimargues

Vu les pièces figurant au dossier ,  
Après débat contradictoire,

Après en avoir délibéré hors de la présence des intéressés et des personnes non-membres, Mr VANDYCKE Patrick de US La Régordane prenant la parole en dernier, conformément au Règlement Disciplinaire,

## **JUGEANT L'APPEL**

\* ATTENDU QU'il résulte du courrier d'explication du SO Aimargues en date du 25/10/2021, que la joueuse Manon GAILLARD ne dispose pas d'un certificat médical lui permettant d'évoluer en double surclassement.

\* QU'elle se trouve donc en infraction avec l'Art 73C qui prévoit :

« **Les autorisations de double surclassement prévues aux alinéas a) et b) du présent paragraphe figurent sur la licence du joueur sous la mention « classé article 73.2 »** »

**PAR CES MOTIFS :**

Dit recevable l'évocation formulée par le club de La Régordane.

La commission infirme la décision de première instance.

Dit que la joueuse Manon GAILLARD n'était pas valablement licenciée pour participer à la rencontre en objet.

Donne match perdu par pénalité à SO Aimargues et en reporte les points à US Régordane.

Pas de frais d'appel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,**  
Michel QUENIN

**La Secrétaire de Séance**  
Paulette SAINT-PIERRE



**COMMISSION DES ARBITRES**

**Procès-Verbal n°4**

Réunion du :	Mercredi 10 Novembre 2021
À :	18h00
Présidence :	M. Claude BOUILLET
Présents :	Mme Marie-Elisabeth COLLAVOLI – Mrs Jean-Marc LAUGIER – Claude ROMIEUX

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*



## Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°3 de la réunion du 27 Octobre 2021

## COURRIERS RECUS

### DEMANDES D'ARBITRES

- O. MINIER PONTIL PRADEL : match du 14/11 et match du 7/11
- ES SUMENE : match du 7/11
- O. ST HILAIRE / LA JASSE : match du 14/11 et match du 21/11

### INDISPONIBILITES

- M.PAPP S : 14/11
- M.BRAZA N : 21/11
- M.EL GHALMANI D : 8 au 15/11
- M.CHOUHANE I : 12 AU 14/11
- M.MAADOUN D : 20 ET 21/2/22 et 27 au 1/3/22
- M.VEZON J : 28/11
- M.FOUFA E : 6/11 avertir plus tôt
- M.JEAN LOUIS M : 5 au 7/11
- M.CACHON L : 7/11
- M.MOUSSAFI R : 14/11 et 17/2 au 9/3/22
- M.RAHMOUNI Y : 11/11
- M.BANCHEREAU T : 7/11

### COURRIERS RECUS

- ✓ M.DOUMA R : concernant une désignation
- ✓ AS ST PRIVAT : concernant un match
- ✓ M.GUILLOT JP : concernant l'absence d'un arbitre

**Le Président,**

Mr Bouillet

**Le secrétaire de séance,**

Mr Jean Louis CABARDOS



## COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

### Procès-verbal n°14

Réunion du :	Mercredi 10 NOVEMBRE 2021
À :	14h00 - siège du district
Présidence :	M. Jean Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER. MM Jean Pierre RIEU. Claude LUGUEL. Patrick AURILLON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

#### Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°13 de la réunion du 4/11/2021

#### MODIFICATION AU CALENDRIER

##### COUPE GARD LOZERE

- La rencontre N. Cheminots / Chusclan Laudun initialement prévue le 11.11.21 à 14h30 **est avancée au mercredi 10.11.21 à 20h00** sur le stade Jean Michel (accord des deux clubs)

#### REPROGRAMMATION

##### DEPARTEMENTAL 3 POULE A

- La rencontre Anduze 2 / Cendras non jouée le 24.10 est reprogrammée le **14.11.21 à 12h00** sur le terrain de Langlas à Anduze. *Décision Commission Statuts et Règlements (PV N°6 du 03.11.21).*

##### DEPARTEMENTAL 3 POULE C

- La rencontre Rochefort / Cabassut 2 du 07.11.21 non jouée en raison des intempéries (vents violents) est reprogrammée le **14.11.21 à 15h00.**

#### FORFAITS SIMPLES

##### DEPARTEMENTAL 4 POULE A

- St Hilaire la jasse 2 / Les Mages Sedisud 2 du 07.11.21

L'arbitre de la rencontre signale l'absence de l'équipe visiteuse Les Mages Sedisud à l'heure du coup d'envoi.

**Les Mages Sedisud est déclaré forfait.**



## DEPARTEMENTAL 4 POULE C

- Aramon / FC Pont St Esprit 2 du 07.11.21  
L'arbitre signale l'absence de l'équipe visiteuse FC Pt St Esprit 2 à l'heure du coup d'envoi.  
**FC Pt St Esprit 2 est déclaré forfait.**

## HOMOLOGATIONS

### DEPARTEMENTAL 3 POULE C

- Match N°23780834 O Gaujac 1 / US Peyrolaise du 24.10.21  
St Julien Peyrolas battu par pénalité moins 1 point au classement.

### DEPARTEMENTAL 4 POULE C

- Match N°23780384 FC Pt St Esprit 2 / ES Pays d'Uzès 3 du 24.10.21  
FC Pt St Esprit 2 battu par pénalité moins 1 point au classement.

### COUPE ANDRE GRANIER

- Match N°24117995 FC Milhaud / Fourques OL du 11.10.21  
FC Milhaud battu par pénalité, Fourques qualifié pour le tour suivant.

#### ***Le Président***

Jean Marie ROUFFIAC

#### ***Le Secrétaire***

Claude LUGUEL

### **Procès-verbal n°15**

Réunion du :	Jeudi 18 Novembre 2021
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mrs Patrick AURILLON, Jean-Pierre RIEU, Claude LUGUEL
Excusés :	

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*



## Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 14 de la réunion du 10 Novembre 2021

## MODIFICATION AU CALENDRIER

### DEPARTEMENTAL 3 - Poule C

- La rencontre **OC REDESSAN 2 / FC VAL DE CEZE 2** prévu le Dimanche 21/11/2021 se jouera à 13h00 au stade Gérard Moni de REDESSAN. Accord des deux clubs.

#### Le Président

Mr Rouffiac Jean Marie

#### La Secrétaire de séance

Mme Menudier Cendrine



## COMMISSION DES JEUNES

### Procès-verbal n°11

Réunion du :	Mardi 9 Novembre 2021
À :	14h00 au siège du district
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent :	M. Emile HOURS
Excusés :	MM Patrick AURILLON- Jean Pierre RIEU – Stéphane BROC –Denis LASGOUTE Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

## Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°10 de la réunion du 4/11/2021

**Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021**

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

#### CATEGORIE U18/U19

Dès la fin de la phase brassage :

2ème phase : création des poules départementale 1 et départementale 2

DEPARTEMENTALE 1 : 7 équipes

Les deux premiers de chaque poule + le meilleur 3<sup>ème</sup> des poules A et B

DEPARTEMENTALE 2 : 7 équipes

Equipes non concernées par l'accès en D1 + le moins bon 3<sup>ème</sup> des poules A et B et éventuellement les équipes nouvelles.

Les équipes seront départagées par les articles 92 et 93 des règlements généraux.

MATCH ALLER	DATE	MATCH RETOUR	DATE
Journée 1	27/11/2021	Journée 8	19/03/2022
Journée 2	04/12/2021	Journée 9	26/03/2022
Journée 3	11/12/2021	Journée 10	02/04/2022
Journée 4	15/01/2022	Journée 11	14/05/2022
Journée 5	22/01/2022	Journée 12	21/05/2022
Journée 6	29/01/2022	Journée 13	04/06/2022



Journée 7	05/02/2022	Journée 14	11/06/2022
-----------	------------	------------	------------

### COUPE GARD LOZERE

1/8 ème	12/02/2022
1/4	12/03/2022
1/2	09/04/2022
finale	25/05/2022

NOTA / TOUTES LES DATES DISPONIBLES SONT CONSIDEREES COMME JOURNEES DE RATRAPAGE  
**LES EQUIPES DESIRANT DEBUTER LA 2<sup>ème</sup> PHASE engagement pour le 11/11/2021**

## Modifications de rencontres

### COUPE GARD LOZERE U17 ET U15

La rencontre Coupe GARD/LOZERE entre ST LAURENT CANABIER/CHUCLAN LAUDUN catégorie

U 15 prévue le samedi 13/11/2021 se jouera **le jeudi 11/11/2021 à 16h00** même stade accord des deux clubs.

La rencontre coupe GARD-LOZERE entre CIGALOIS-MONOBLET/VAL AUZONNET BESSEGES, prévue le dimanche 14/11/2021 à 10h00SE JOUERA **le Samedi 13/11/2021 à 10h00** stade ST HIPPOLYTE DU FORT (accord des deux clubs).

La rencontre coupe GARD LOZERE entre Ent.s .ROCHEFORT.S /CHUSCLAN LAUDUN catégorie17, prévue le 13/11/2021 à 15h00 se jouera **le dimanche 14/11/2021 à 10h00** même stade. (accord des deux clubs).

La rencontre coupe GARD LOZERE entre ACADEMIEUNIVERS/MANDUEL REDESSAN prévue le samedi 13/11/2021 stade Marcel Rouvière N° 1 à 16h30 se jouera **le samedi 13/11/2021 à 12h00** STADE DE REDESSAN (accord des deux clubs.)

### CATEGORIE U17 D1 D2

La rencontre entre ROCHEFORT S/THEZIERS, en U17 Départementale C prévue le 7/11/2021 non jouée pour raison de vent violent se jouera **le dimanche 28 Novembre 2021 à 10h00** même stade (commission)



La rencontre donner à jouer par la Commission COVID entre VALLABREGUES et GARONS U17 Départementale 2 poule C prévue le 17/10/2021 à 10H00 se jouera **le Dimanche 28/11/2021 à 10h00** stade de VALLABREGUES (décision commission).

La rencontre entre MANDUEL-REDESSAN / CAMARGUE VIDOURLE U17 A Départementale prévue le 16/10/2021 se jouera **le Samedi 27/11/2021 à 15H00** stade de REDESSAN

La rencontre ST HILAIRE LA JASSE 2/MONOBLET U17 départementale 2 poule B DU 3/10/2021 se jouera le **Dimanche 28/11/2021 à 10H00** stade de ST HILAIRE LA JASSE.

### **CATEGORIE U15 D1 D2 D3**

La rencontre QUISSAC/PAYS VIGANAIS U15 départementale 3 Poule A prévue le samedi 30/10/2021, se jouera **le samedi 27/11/2021 à 15h00** même stade.

La rencontre PAYS VIGANAIS/ST CHRISTOL LES ALES 2 U15 Départementale 3 prévue le 21/11/2021, se jouera le **samedi 20/11/2021 à 16h30** même stade accord des deux clubs

La rencontre ENT.D.PAYS UZES US LA REGORDANNE, en U15 Départementale 3 prévue le 21/11/2021 à 10h00 se jouera **le Samedi 20/11/2021 à 18h30** même stade (accord des deux clubs)

### **COUPE GARD LOZERE U17/U15 – 16<sup>ème</sup> de finale**

#### **Ces rencontres se jouent les 13 et 14 Novembre 2021**

Le tirage a été effectué le jeudi 28 Octobre 2021.

Les rencontres sont sur le site du district rubrique coupe Gard- LOZERE.

Et sont programmées :

- Pour les U17/U16 le samedi 13/11/2021 à 15h00
- Pour les U15/U14 le dimanche 14/11/2021 à 10h00.

Pas de prolongations – tirs aux buts si nécessaire.

**Le Président**  
Bernard BARLAGUET

**Le Secrétaire de séance**  
Emile HOURS



### .Procès-verbal n°12

Réunion du :	Jeudi 18 NOVEMBRE 2021
À :	14h00 siège du district
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON-Jean pierre RIEU – Jean Marie TASTEVIN – Stéphan BROC Emile HOURS-Denis LASGOUTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

#### Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°11 de la réunion du 9/11/2021

#### Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées. Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17 Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

#### CATEGORIE U18/U19

#### Dès la fin de la phase brassage :

2ème phase : création des poules départementale 1 et départementale 2

#### DEPARTEMENTALE 1 : 7 équipes

Les deux premiers de chaque poule + le meilleur 3ème des poules A et B

#### DEPARTEMENTALE 2 : 7 équipes

Equipes non concernées par l'accès en D1+le moins bon 3ème des poules A et B et éventuellement les équipes nouvelles.

Les équipes seront départagées par les articles 92 et 93 des règlements généraux.

_MATCH ALLER	DATE	MATCH RETOUR	DATE
Journée 1	27/11/2021	Journée 8	19/03/2022
Journée 2	04/12/2021	Journée 9	26/03/2022
Journée 3	11/12/2021	Journée 10	02/04/2022
Journée 4	15/01/2022	Journée 11	14/05/2022



Journée 5	22/01/2022	Journée12	21/05/2022
Journée 6	29/01/2022	Journée 13	04/06/2022
Journée 7	05/02/2022	Journée 14	11/06/2022

## COUPE GARD LOZERE

Cadrage	12/02/2022
1/8	12/03/2022
1/4	09/04/2022
1/2finale	07/05/2022
FINALE	25/05/2022

NOTA / TOUTES LES DATES DISPONIBLES SONT CONSIDEREES COMME JOURNEES DE RATTRAPAGE

### FIN DE LA PHASE BRASSAGE –HOMOLOGATION DES CLASSEMENTS COMPOSITION D1 et D2

La commission HOMOLOGUE ses classements sous réserve des dossiers en cours.

#### CATEGORIE U19/U18 POULE A

CLASS	EQUIPES	MOY	pts	jeu	Buts pour	Buts contre	Différence
1	ST PRIVAT- MONS	2,50	10	4	10	3	7
2	ST MARTIN DE VAL	2,25	9	4	14	5	9
3	POULX	1,50	6	4	10	11	-1
4	STHILAIRE LA JASSE	1,00	4	4	6	9	-3
5	NIMES LASALLIEN	0,00	0	4	5	17	-12

Aucun départage dans cette poule

#### CATEGORIE U19/U18 POULE B

CLASS	EQUIPES	moy	PTS	JEU	Buts pour	Buts contre	différence
1	NIMES CASTANET	3,00	12	4	17	5	12
2	PUJAUT	1,50	6	4	12	11	1
3	BAGNOLS ESCAMAUX	1,50	6	4	11	12	-1
4	PISSEVIN VALDEGOUR	1,50	6	4	7	13	-6
5	CANABIER	0,00	0	4	6	12	-6



DEPARTAGE article 92 règlement généraux entre PUJAUT-BAGNOLS ESCAMAUX- PISSEVIN VALDEGOUR

Alinéa 1 : Néant

Alinéa2 : Néant chacun a gagné et perdu un match dans les rencontres les ayant opposés

Alinéa 3 : PUJAUT +1 BAGNOLS ESCAMAUX-1 PISSEVIN VALDEGOUR-6

Meilleur 2<sup>ème</sup> PUJAUT meilleur 3<sup>ème</sup> BAGNOLS ESCAMAUX

## CATEGORIE U19/U18 POULE C

CLASS	EQUIPES	Moy	PTS	JEU	Buts pour	Buts contre	Différence
1	VERGEZE	3,00	9	3	19	2	17
2	LE GRAU DU ROI	2,00	6	3	15	8	7
3	AIMARGUES-CABASSUT	1,00	3	3	8	14	6
4	FOOT TERRE CAMARGUE	0,33	-1	3	21	3	18

Aucun départage dans cette poule

## DEPARTAGE DES MEILLEURS 3<sup>ème</sup> ENTRE LES POULE A ET B Article 93 des Règlements Généraux

Alinéa 1 néant

Alinéa 2 néant

Alinéa 3 : classement en Divisant le nombre de buts marqués par le nombre de buts encaissés sur l'ensemble des rencontres de la phase

AS POULX : BUTS POUR 10 CONTRE 11 = 0,909

BAGNOLS ESCAMAUX BUTS POUR 11 Contre 12 = 0,916

Meilleur 3<sup>ème</sup> BAGNOLS ESCAMAUX

## COMPOSITION U19- U18 Départementale 1

ST PRIVAT MONS /ST MARTIN DE VALGALGUES / NIMES CASTANET / PUJAUT/ VERGEZE/  
LE GRAU DU ROI / BAGNOLS ESCAMAUX. Total 7

## COMPOSITION U19/U18 Départementale 2

ST HILAIRE LA JASSE/ NIMES LASALLIEN/ POULX/ PISSEVIN VALDEGOUR/ CANABIER/  
AIMARGUES- CABASSUT/FOOT TERRE DE CAMARGUE total 7

## Modifications de rencontres

CATEGORIE U17/U16

La rencontre entre Ent.S. ROCHEFORTS.1 ET THEZIERS ES 1 U17 Départementale 2 poule C,,prévue le dimanche 28/11/2021 à 10h00 se jouera le samedi 27/11/2021 à 15 h00 stade de ROCHEFORT – accord des deux clubs

L'ordre u jour étant épuisé, la séance est levée.

Le **Président** :

Bernard BARLAGUET

Le **Secrétaire de séance**

Emile HOURS



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

### Procès-verbal n°9

Réunion du : **Mercredi 10 Novembre 2021**

À : **11h00 – DGL**

Présidence : **M. Didier CASANADA**

Assistent à la réunion : **Mmes Fatiha BADAOU, Nadine GRÉCO, Mrs Sauveur ROMAGNOLE,**  
Par téléphone **Daniel OLIVET, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU, Nicolas FAGEON**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

La commission approuve le procès-verbal N° 8 des réunions du 05/11/2021.

#### RAPPEL

#### Point sur les derniers documents (protocoles et PV ) « RETOUR AU FOOT ».

La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

**Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.**

#### RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Consulter le PV N° 1 du 1<sup>er</sup> Septembre.

#### CHAMPIONNAT U12/U13 SAISON 2021/2022

**Calendrier phase Inter-District U12/U13 : [Les Matchs seront programmés le samedi Après-Midi à 15h00](#) 16-23-30 Janvier 2022 // 13 Février 2022 // 13-20 Mars 2022 // 3-10 Avril 2022 // 22 Mai 2022.**

#### **LA FMI SERA UTILISEE LORS DES RENCONTRES INTER DISTRICT EN PHASE 2**

Les clubs qui veulent engager des équipes en U12/U13 (D3) pour la Phase 2 peuvent le faire par mail à la commission. (**Date limite jeudi 9 Décembre**)



Pour chaque rencontre :

- Contrôle Pass sanitaire et des licences obligatoires par chaque Educateur/Dirigeant,
- Arbitrage : Tirage au sort obligatoire et y donner le résultat en rubrique sur la feuille de match.

**Vous pouvez consulter le règlement des championnats U12/U13 :**

**Règlements généraux du District : Annexe 19**

**La commission demande aux clubs recevant de rentrer leurs résultats de match dans FOOTCLUB.  
IMPERATIF (Avant le LUNDI MATIN)**

**A tous les clubs, pensez à envoyer vos feuilles de match (recto/verso) dans les délais sinon l'Article 72 des règlements généraux du District sera appliqué.**

**Pour les défis :**

Si une équipe ne présente pas le nombre nécessaire de joueurs pour participer au défi Celle-ci redémarrera par le N°1, puis N°2, etc jusqu'à ce qu'elle arrive au nombre de joueur de l'équipe adverse.

## **FINALE DEPARTEMENTALE PITCH LE SAMEDI 2 AVRIL à VAUVERT**

**Courriers des clubs :**

- **Sauveterre.** Engagement automatique en Coupe PITCH si inscrit en Championnat
- **Nimes Ol.** Lu et Noté Nécessaire Fait
- **Vallabrégues.** Pas d'Info au sujet du Pass Sanitaire pour le moment.
- **FC Langlade.** D3 Poule C Poulx / Langlade du 13 Novembre avancé à 9h45
- **Laudun.** D2 Poule A Laudun / FC Bagnols Pont 2 au 4 Décembre ou autre si entente entre les 2 clubs

## **Championnat U12 Saison 2021/2022**

**Calendrier phase Inter-District U12 : Les Matches seront programmés le samedi Après-Midi à 15h00** 16-23-30 Janvier 2022 // 13 Février 2022 // 13-20 Mars 2022 // 3-10 Avril 2022 // 22 Mai 2022.

**La F.M.I sera utilisée lors des rencontres Inter-District en Phase 2**

Pour chaque rencontre :

- Contrôle Pass sanitaire et des licences obligatoires par chaque Educateur/Dirigeant,
- Arbitrage : Tirage au sort obligatoire et y donner le résultat en rubrique sur la feuille de match.

**Vous pouvez consulter le règlement des championnats U12 :**

**Règlements généraux du District : Annexe 21**

**La commission demande aux clubs de rentrer leurs résultats de match dans FOOTCLUB.  
IMPERATIF (Avant le LUNDI MATIN)**



A tous les clubs pensez à envoyer vos feuilles de match dans les délais sinon l'Article 72 des règlements généraux du District

sera appliqué

**Pour les défis :**

Si une équipe ne présente pas le nombre nécessaire de joueurs pour participer au défi  
Celle-ci redémarrera par le N°1, puis N°2, etc jusqu'à ce qu'elle arrive au nombre de joueur de l'équipe adverse.

**FINALE JEAN PIERRE ROUX LE SAMEDI 23 AVRIL A REDESSAN**

**Courrier de clubs :**

**Match reporté**

- Laudun : Poule A St Hilaire / Laudun. **Trouver une date entre les 2 clubs.**

**Foot Animation Saison 2021/2022 - Courriers reçus**

- **EFC Beaucaire** : Horaires des Plateaux le Samedi

Le Matin : **9h30**

L'Après-Midi : **13h30**

- **Nimes Ol** :

U10 et U10/U11 Plateaux à **14H00** le Samedi Après-Midi

**Courriers des clubs :**

- **Laudun** suite match coupe de France contre Nimes Ol le samedi 13 novembre à 14h00, les rencontres sont reportées à une date ultérieure :
  - U8 PL 15 au 27 Novembre o
  - U8/U9 PL 15 au 20 Novembre o
  - U8/U9 PL 17 au 20 Novembre o
  - U10/U11 PL 1 Elite au 4
  - Décembre o U10/U11 PL 19
  - au 4 Décembre
- **FC Langlade** suite match coupe de France contre Agde le samedi 13 novembre à 14h30, les rencontres sont reportées à une date ultérieure :
  - U10/U11 PL 26 Reporté au 4
  - Décembre o U8/U9 PL 29
  - Reporté au 20 Novembre o U8/U9
  - PL 30 Reporté au 20 Novembre o
  - U8 PL 17 Reporté au 27
  - Novembre
- Le Vigan U8/U9. Lu et Noté
- Salindres U10/U11 vers U10 Modifié
- N Cheminot U10/U11. Lu et Noté
- Mas de Mingue . Lu et Noté
- Beauvoisin U10/U11 PL 26 du 13 Novembre Reporté au 4 Décembre



- Beauvoisin U10/U11 PL 23. Lu et Noté
- Rousson U10/U11 Elite. Lu et Noté Pl 6
- Canabier U8. Lu et Noté

## SAMEDI 13 NOVEMBRE FUTSAL U10

**BOUILLARGUES et ALES ANNULE : PAS ASSEZ D'EQUIPES INSCRITES**

POUR LES ROTATIONS 2 en U10 et U10/

### **ATTENTION SANCTIONS**

Commission prendra en compte les forfaits et autres sur les feuilles de plateaux.

**IL N'Y AURA PLUS DE CLUB ELITE EN U8 POUR LA ROTATION 2 : PAS ASSEZ D'EQUIPES**

Les Clubs qui veulent engager des équipes (U8-U8/U9) pour la rotation 2  
Peuvent le faire par mail à la commission. (date limite le 12 Novembre)

Les Clubs qui veulent engager des équipes en ELITE ( U8-U8/U9) pour la rotation 2  
Peuvent le faire par mail à la commission. (date limite le 12 Novembre)

**Vous pouvez consulter le règlement des plateaux football animation :**  
Règlements généraux du District : Annexe 23

## **Féminines Foot Animation - Saison 2021/2022**

**Rencontres 100% Féminin le Samedi 13 Novembre.**

**Pour les clubs qui veulent y participer :** Envoyez la liste de vos joueuses ainsi que leur catégorie au District, afin que les commissions « Féminine et foot animation » puissent établir la liste des joueuses pour préparer les plateaux.

**Rassemblement féminines U6 à U11** le Samedi 13 Novembre sur les installations de Marguerittes.

Rendez-vous 13h30. Goûters offerts par le District

**ANNULE FAUTE DE PARTICIPANTES**

**Rassemblement féminines U6 à U11** le 11 Décembre sur les installations  
d'Ales. • Rendez-vous 13h30. Goûters offerts par le District

### Dates Plateaux U8/U9 R2

**20-27 Novembre – 4- 11 Décembre – 8 Janvier**

**Plateau 5 Equipes** : Mas de Mingue 1 et 2 / N. Metropole / Beaucaire 30 / Vergeze.



PLATEAU F		PLATEAU F		PLATEAU F		PLATEAU F	
1	20-nov	5	08-janv	1	M DE MINGU 1	5	VERGEZE
2	27-nov			2	BEUCAIRE 30		
3	04-déc			3	METROPOLE		
4	11-déc			4	M DE MINGU 2		

**POUR FACILITER LA PRATIQUE DU FOOT FEMININ LA COMMISSION AUTORISE SUR SES PLATEAUX U10/U11 : 3 JOUEUSES U12**

**A. Samedi 8 Janvier** : Plateau PITCH sur les installations de MARGUERITTES à partir de 13h30.

6 Equipes : N. Métropole / Quissac / Ales / Ent. Rochefort / Marguerittes / Chemin Bas

Tirage au sort sur place : 4 équipes qualifiées pour la finale départementale à Vauvert. (2 Plateaux de 3 équipes, jonglerie + matchs)

**B. Samedi 12 Février** : Plateau Coupe GARDOISE sur les installations de MARGUERITTES à partir de 13h30.

6 Equipes : N. Métropole / Quissac / Ales / Ent. Rochefort / Marguerittes / Chemin Bas

Tirage au sort sur place : 2 équipes qualifiées pour la finale.  
(2 Plateaux de 3 équipes, matchs et tirs au but si besoin (5 tirs))

**En collaboration avec la Commission Féminines du District**

## **Tournois homologués**

« Les tournois homologués par le District Gard-Lozère de football pour cette saison 2021/2022 sont sous réserve des mesures sanitaires qui seront édictées par le gouvernement et son ministère des Sports aux dates des tournois. L'homologation ne donne aucun droit, ou dérogation vis-à-vis de ces dernières. Nous demandons aux clubs organisateurs des tournois d'appliquer les propositions de la FFF données dans son document « Reprise du football amateur – Mode d'Emploi » qui a été diffusé récemment »

**TOUTE ORGANISATION DE TOURNOI DOIT PASSER OBLIGATOIREMENT PAR LE DISTRICT POUR « ACCORD »**

**Le Président,**

Didier CASANADA

**Le Secrétaire de séance,**

Nadine Greco



## Procès-verbal n°10

Réunion du :	Vendredi 19 Novembre 2021
À :	11h00 – DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mme Nadine GRÉCO, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Daniel OLIVET, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU, Nicolas FAGEON
Absente excusée :	Mme Fatiha BADAoui

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 9 de la réunion du 10/11/2021.

### Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

#### RAPPEL

La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.

### RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Consulter le PV N° 1 du 1<sup>er</sup> Septembre.

### Championnat U12/U13 - Saison 2021/2022

**Calendrier phase Inter-District U12/U13 : [Les Matches seront programmés le samedi Après-Midi à 15h00](#)**

16-23-30 Janvier 2022 // 13 Février 2022 // 13-20 Mars 2022 // 3-10 Avril 2022 // 22 Mai 2022.

**[La F.M.I sera utilisée lors des rencontres Inter-District en Phase 2](#)**



Les clubs qui veulent engager des équipes en U12/U13 (D3) pour la Phase 2 peuvent le faire par mail à la commission. (**Date limite jeudi 9 Décembre**)

**[Vous pouvez consulter le règlement des championnats U12/U13 :](#)**

Règlements généraux du District : **Annexe 19**

**La commission demande aux clubs recevant de rentrer leurs résultats de match dans FOOTCLUB.**

#### **Courrier reçus :**

- **Aimargues** : Aimargues / Bernis-Uchaud D3 Poule D du 13 Novembre reporté au Mercredi 24 Novembre 17h00
- **Marguerittes** : N Gazelec / Marguerittes D2 Poule B du 13 Novembre reporté au Samedi 4 Décembre (Cas Covid à Marguerittes)
- **Aec St Gilles** : **FORFAIT GENERAL** D1 Poule C (courrier du 16/11/21)
- Match du Samedi 13 Novembre D1 Poule C Generac 1 - Beaucaire/Jonquieres 1: **Discipline**

#### **FORFAITS :**

- Aec St Gilles du 13 Novembre D1 Poule C Aec St Gilles / Es Uzès : **FORFAIT de St Gilles Aec**
- Manduel du 20 Novembre D3 Poule B Manduel 2 / Aca Univers 3 : **FORFAIT de Manduel 2**

#### **Reprogrammation matches :**

- U12 U13 - **La grand combe / ol mas de mingue** D3 Poule E non joué le 9 Octobre se jouera le 4 Décembre 2021 ;
- **Aimargues / Bernis-Uchaud D3 Poule D** du 13 Novembre reporté au Mercredi 24 Novembre 17h00
- **N Gazelec / Marguerittes D2 Poule B** du 13 Novembre reporté au Samedi 4 Décembre (Cas Covid à Marguerittes)

#### **Championnat U12 - Saison 2021/2022**

**Calendrier phase Inter-District U12 : [Les Matches seront programmés le samedi Après-Midi à 15h00](#)**

16-23-30 Janvier 2022 // 13 Février 2022 // 13-20 Mars 2022 // 3-10 Avril 2022 // 22 Mai 2022.

**La F.M.I sera utilisée lors des rencontres Inter-District en Phase 2**

Pour chaque rencontre :

- Contrôle Pass sanitaire et des licences obligatoires par chaque Educateur/Dirigeant,
- Arbitrage : Tirage au sort obligatoire et y donner le résultat en rubrique sur la feuille de match.

**[Vous pouvez consulter le règlement des championnats U12 :](#)**

Règlements généraux du District : **Annexe 21**

**La commission demande aux clubs de rentrer leurs résultats de match dans FOOTCLUB.  
IMPERATIF (Avant le LUNDI MATIN)**

#### **Courrier DES CLUBS :**

- **Castanet** : Castanet / Beaucaire Jonquieres Poule E du Samedi 13 Novembre : **Forfait de Castanet**

#### **Foot Animation Saison 2021/2022 - Courriers reçus**

- **EFC Beaucaire** : Horaires des Plateaux le Samedi



Le Matin : **9h30**

L'Après-Midi : **13h30**

• **Nîmes OI :**

U10 et U10/U11 Plateaux à **14H00** le Samedi Après-Midi

**Courriers des clubs / Plateaux reprogrammés :**

- Gallician U10/U11 Rotation 3. Lu et Noté
- Uchaud U8/U9 Elite pour la R2. Lu et Noté
- Suite cas COVID à Quissac **U8/U9 PI 20 à Moussac Reporté au 20 Novembre**
- Ribauts U10/U11. Lu et Noté
- St Privat/Mons U8/U9 vers U8. Lu et Noté
- Bernis U8. Lu et Noté
- Regordane U8. Lu et Noté
- St Quentin U8/U9. Lu et Noté
- Beauvoisin U8/U9. Lu et Noté
- Ter de Camargue U8/U9. Lu et Noté
- St Martin U8 et U6/U7. Lu et Noté
- **U10 PL N° 7 du 20 Novembre à EFC Beaucaire reporté au 11 Décembre (clubs prévenus) : Cas Covid à Canabier**
- **U10/U11 PL 35 et 39 du 20 Novembre à Calvisson et Castanet reporté au 4 Décembre (clubs prévenus) : Cas Covid à La Calmette**
- **U6/U7 PL N° 21 Prévu à Nîmes Cheminot le 20 Novembre reporté au samedi 4 Décembre (clubs prévenus) : Cas Covid à Marguerittes.**
- **U6 PL2 N° 2 Prévu à Bellegarde le 20 Novembre reporté au samedi 4 Décembre (clubs prévenus) : Cas Covid à Marguerittes**
- Caissargues U8. Lu et Noté
- Rhône Gardon U8. Lu et Noté
- Val Auzonnet/ St Ambroix U8/U9. Lu et Noté
- Rousson U6/U7 vers U6. Lu et Noté
- **St Paulet/ St Julien U10/U11 PI 16 du Samedi 20 Novembre reporté au Samedi 4 Décembre**
- Laudun U6. Accord. Lu et Noté
- **Vézénobres U6/U7 PI 15 Reporté au 27 Novembre (clubs prévenus) : Cas Covid à Vézénobres.**

**Vous pouvez consulter le règlement des plateaux football animation :**

Règlements généraux du District : **Annexe 23**

**Les Mails envoyés à la commission doivent obligatoirement passer par la boîte officielle des clubs avec N° de téléphone si besoin du contact.**

**Plateaux U10/U11**

Plateau 22 : joueurs qui ont participé = Numéro licences + éducateurs

**Féminines Foot Animation - Saison 2021/2022**

**Rencontre 100% Féminin du Samedi 11 Décembre à Alès.**

**Pour les clubs qui veulent y participer :** Envoyez la liste de vos joueuses ainsi que leur catégorie au District, afin que les commissions « Féminine et foot animation » puissent établir la liste des joueuses pour préparer les plateaux.



**Rassemblement féminines U6 à U11 le 11 Décembre sur les installations d'Ales**  
**Rendez-vous 13h30. Goûters offerts par le District**

**Courriers de :**

- U12/U13 du Samedi 20 Novembre Ent CRGC / N Metropole reporté à une date Ulérieure (entente entre les 2 clubs)

**Dates Plateaux U8/U9 R2**  
**20-27 Novembre – 4- 11 Décembre – 8 Janvier**

**Plateau 5 Equipes** : Mas de Mingué 1 et 2 / N. Metropole / Beaucaire 30 / Vergeze.

PLATEAU F		PLATEAU F		PLATEAU F		PLATEAU F	
1	20-nov	5	08-janv	1	M DE MINGU 1	5	VERGEZE
2	27-nov			2	BEAUCAIRE 30		
3	04-déc			3	METROPOLE		
4	11-déc			4	M DE MINGU 2		

**POUR FACILITER LA PRATIQUE DU FOOT FEMININ LA COMMISSION AUTORISE SUR SES PLATEAUX U10/U11 : 3 JOUEUSES U12**

**A. Samedi 8 Janvier** : Plateau PITCH sur les installations de MARGUERITTES à partir de 13h30.

**6 Equipes** : N. Métropole/ Quissac / Ales / Ent. Rochefort / Marguerittes / Chemin Bas

Tirage au sort sur place : 4 équipes qualifiées pour la finale départementale à Vauvert.  
(2 Plateau de 3 équipes, jonglerie + matchs)

**B. Samedi 12 Février** : Plateau Coupe GARDOISE sur les installations de MARGUERITTES à partir de 13h30.

**6 Equipes** : N. Métropole / Quissac / Ales / Ent. Rochefort / Marguerittes / Chemin Bas

Tirage au sort sur place : 2 équipes qualifiées pour la finale.  
(2 Plateau de 3 équipes, matchs et tirs au but si besoin (5 tirs))

**En collaboration avec la Commission Féminines du District**

**Tournois homologués**

« Les tournois homologués par le District Gard-Lozère de football pour cette saison 2021/2022 sont sous réserve des mesures sanitaires qui seront édictées par le gouvernement et son ministère des Sports aux dates des tournois. L'homologation ne donne aucun droit, ou dérogation vis-à-vis de ces dernières.



Nous demandons aux clubs organisateurs des tournois d'appliquer les propositions de la FFF données dans son document « Reprise du football amateur – Mode d'Emploi » qui a été diffusé récemment »

**TOUTE ORGANISATION DE TOURNOI DOIT PASSER OBLIGATOIREMENT PAR LE DISTRICT POUR « ACCORD »**  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,**

Didier CASANADA

**Le Secrétaire de séance,**

Nadine Greco



## COMMISSION COVID

### Procès-verbal n° 6

<b>Réunion du :</b>	<b>Lundi 8 novembre 2021</b>
<b>À :</b>	<b>16h00 – réunion dématérialisée</b>
<b>Présidence :</b>	M. Bernard BERGEN (Réfèrent COVID-19 du District)
<b>Présents :</b>	Mme Bernadette FERCAK (C.C.F.), MM. Bernard BARLAGUET (C.C.J.), Jean-Marie ROUFFIAC (C.C.S), M Didier CASANADA (C.F.A.), Dr Jean-François CHAPPELLIER (médecin)
<b>Absents :</b>	
<b>Assiste :</b>	M. Damien JURADO, Secrétaire Général District.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Correspondance avec la Commission

Toute correspondance avec cette Commission doit se faire depuis une adresse courriel officielle des Clubs sur :

[covid19@gard-lozere.fff.fr](mailto:covid19@gard-lozere.fff.fr)

**Dossier 2021-08 – U17- DÉPARTEMENTAL 2 POULE A – ENT CAMARGUE/VIDOURLE 2 – ENT MILHAUD/HAUT DE NÎMES 2 du 07/11/2021**

**SECRETARIAT GARD-LOZERE (courriel du 08.11.2021)**

Transmettant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre

**ARBITRE OFFICIEL DE LA RENCONTRE (rapport du 07.11.2021)**



Indiquant : Qu'il n'a pas souhaité débiter le match car l'équipe de l'Entente MILHAUD/HAUTS DE NÎMES 2 n'avait pas assez de joueurs aptes pour disputer cette rencontre.

Qu'au moment du contrôle des licences de l'équipe de ENT CAMARGUE/VIDOURLE, toutes les licences et pass sanitaires étaient en conformité et que lors du contrôle de l'équipe ENT MILHAUD/HAUT DE NÎMES, un joueur blessé n'a pas pu être inscrit sur la feuille de match et 3 joueurs ont été dans l'incapacité de présenter un pass sanitaire valide, et que de ce fait, cette équipe s'est retrouvée à 7 joueurs.

## La commission,

- Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,
- Considérant l'article : 128 des Règlements Généraux de la F.F.F.
  - o Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitre ou de délégué, désignée par les instances du football. En cas d'absence d'officiel désigné, toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitres, est également considérée comme tel.
  - o Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire.
- Considérant le protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales (Préconisations Fédérales tirées de l'application du Décret n°2021-1059 du 7 août 2021)
- Considérant le Procès-verbal du COMEX de la FFF du 20 août 2021 indiquant :

### Principe fondamental

- o Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.  
Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

### Non présentation d'un pass sanitaire valide

- o Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.
  - Situation 1 – insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide
    - Le club retire de la feuille de match un ou plusieurs joueurs car ils ne présentent pas de pass sanitaire valide et ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait (voire les deux clubs si jamais ils se trouvent tous les deux en insuffisance de joueurs pour débiter la partie).
- Considérant que : De manière générale, dans toutes les situations exposées ci-avant, outre la perte de la rencontre par forfait ou par pénalité prononcée en matière réglementaire, l'instance organisatrice de la compétition, via sa commission compétente, pourra également prononcer dans le cadre d'une procédure disciplinaire toute autre sanction qui lui paraîtrait justifiée à l'encontre des clubs et/ou licenciés en cause, ainsi qu'à l'encontre de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdisant pas le déroulement de la rencontre malgré le fait qu'un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide.
- Considérant que l'arbitre n'a pas fait débiter la rencontre.

**La Commission transmet à la commission des Statuts et Règlements pour décision à intervenir.**



**Le Président,**

Bernard BERGEN

**Le Secrétaire de séance,**

Jean-Marie ROUFFIAC

\*\*\*\*\*

**Procès verbal N°7**

<b>Réunion du :</b>	<b>Mercredi 10 novembre 2021</b>
<b>À :</b>	<b>15h00 – réunion dématérialisée</b>
<b>Présidence :</b>	M. Bernard BERGEN (Réfèrent COVID-19 du District)
<b>Présents :</b>	Mme Bernadette FERCAK (C.C.F.), MM. Bernard BARLAGUET (C.C.J.), Jean-Marie ROUFFIAC (C.C.S), Dr Jean-François CHAPPELLIER (médecin)
<b>Assiste :</b>	M. Damien JURADO, Secrétaire Général District.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

**Correspondance avec la Commission**

Toute correspondance avec cette Commission doit se faire depuis une adresse courriel officielle des Clubs sur :

[covid19@gard-lozere.fff.fr](mailto:covid19@gard-lozere.fff.fr)

**Dossier 2021-09 – U8/U9- FOOTBALL D'ANIMATION POULE 20 – MOUSSAC FC – GALLIA C. QUISSACOIS du 13/11/2021**

**503265 – GALLIA C. QUISSACOIS (courriel du 09.11.2021)**

- Informant de l'apparition d'un cas positif dans l'effectif de l'équipe U8/U9, le lundi 08/11,
- Informant que l'enfant concerné a probablement été contaminé lors d'un tournoi au Vigan le samedi 06/11,
- Informant qu'après avoir contacté le réfèrent COVID-19 de leur club et prévenu tous les parents joueurs et éducateurs en contact avec l'enfant concerné, le club a pris la décision de ne pas mettre en place d'entraînement et de match dans la semaine du 8 au 14 novembre 2021,
- Informant aussi que à la suite de la mise à l'isolement de l'effectif, et pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, ils ne pourront se rendre à MOUSSAC pour jouer la rencontre du samedi 13/11, et demandent le report de la rencontre.

La commission :

Pris connaissance du courriel du club de QUISSAC transmis via l'adresse mail officielle pour le dire recevable,



- Afin de pouvoir étudier la demande de report de la rencontre, demande au club du GALLIA C. QUISSACOIS de bien vouloir lui transmettre rapidement les informations suivantes :  
- l'attestation ARS sur la situation ou tout autre document officiel attestant de la positivité à la COVID 19 du joueur concerné

Après étude des documents et au regard du protocole, la commission prendra une décision sur le report de la rencontre.

Transmet l'information à la commission du Football d'Animation

**Le Président,**

Bernard BERGEN

**La Secrétaire de séance,**

Bernadette FERCAK

**Procès-verbal n°- 8**

---

<b>Réunion du :</b>	<b>17 novembre 2021</b>
<b>À :</b>	<b>9 h30 – <u>réunion dématérialisée</u></b>
<b>Présidence :</b>	M. Bernard BERGEN (Réfèrent COVID-19 du District)
<b>Présents :</b>	Mme Bernadette FERCAK (C.C.F.), MM. Bernard BARLAGUET (C.C.J.), Jean-Marie ROUFFIAC (C.C.S), M Didier CASANADA (C.F.A.), Dr Jean-François CHAPELLIER (médecin)

---

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

**Correspondance avec la Commission**

Toute correspondance avec cette Commission doit se faire depuis une adresse courriel officielle des Clubs sur :

[covid19@gard-lozere.fff.fr](mailto:covid19@gard-lozere.fff.fr)

**Dossier 2021-2022-09 – U8/U9- FOOTBALL D'ANIMATION POULE 20 – MOUSSAC FC – GALLIA C. QUISSACOIS du 13/11/2021**



- Informant de l'apparition d'un cas positif dans l'effectif de l'équipe U8/U9, le lundi 08/11,
- Informant que l'enfant concerné a probablement été contaminé lors d'un tournoi au Vigan le samedi 06/11,
- Informant qu'après avoir contacté le référent COVID-19 de leur club et prévenu tous les parents joueurs et éducateurs en contact avec l'enfant concerné, le club a pris la décision de ne pas mettre en place d'entraînement et de match dans la semaine du 8 au 14 novembre 2021,
- Informant aussi que à la suite de la mise à l'isolement de l'effectif, et pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, ils ne pourront se rendre à MOUSSAC pour jouer la rencontre du samedi 13/11, et demandent le report de la rencontre.

#### **La commission reprenant le dossier,**

Pris connaissance des éléments club GALLIA CLUB QUISSACOIS

- Considérant le protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales (Préconisations Fédérales tirées de l'application du Décret n°2021-1059 du 7 août 2021)
- Considérant l'annexe 1 : Gestion des signes du COVID-19 au sein du groupe
- Considérant que : *La découverte de la positivité d'un joueur impose l'isolement de celui-ci ainsi qu'une surveillance clinique accrue de tous les membres du groupe élargi. Des tests RT-PCR doivent être réalisés au minimum à J7 chez les cas-contacts non vaccinés ou en cas de symptômes. Pour les vaccinés, un test PCR est à réaliser seulement s'il y a des symptômes, aucun test n'est prévu à J7*
- Considérant qu'après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe

**La Commission dit match à jouer à une date à fixer par la commission compétente, transmet à la Commission du Foot d'Animation.**

**Dossier 2021-2022-10 – U10- FOOTBALL D'ANIMATION POULE 07 – EFC BEAUCAIROIS – FC CANABIER du 20/11/2021**

#### **549600 – FC CANABIER (courriel du 16.11.2021)**

- Informant de l'apparition de deux cas positifs dans l'effectif de l'équipe U10, le 16/11,
- Informant qu'à la suite de la mise à l'isolement de l'effectif, et pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, ils ne pourront se rendre à BEUCAIRE pour jouer la rencontre du samedi 20/11, et demandent le report de la rencontre.

#### **La commission,**

Pris connaissance des justificatifs du club FC CANABIER transmis par courriel le 16/11/2021,

- Considérant le protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales (Préconisations Fédérales tirées de l'application du Décret n°2021-1059 du 7 août 2021)
- Considérant l'annexe 1 : Gestion des signes du COVID-19 au sein du groupe
- Considérant que : *La découverte de la positivité d'un joueur impose l'isolement de celui-ci ainsi qu'une surveillance clinique accrue de tous les membres du groupe élargi. Des tests RT-PCR doivent être réalisés au minimum à J7 chez les cas-contacts non vaccinés ou en cas de symptômes. Pour les vaccinés, un test PCR est à réaliser seulement s'il y a des symptômes, aucun test n'est prévu à J7*
- Considérant qu'après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe

**La Commission dit match à jouer à une date à fixer par la commission compétente, transmet à la Commission du Foot d'Animation.**

**Dossier 2021-2022-11 – U10/U11- FOOTBALL D'ANIMATION– SO CALMETTOIS**

**520113 – SO CALMETTOIS (courriel du 16.11.2021)**

- Informant de l'apparition de cas COVID déclarés au groupe scolaire de la Calmette et de la fermeture de deux classes,
- Informant que de nombreux enfants faisant parti de l'effectif U10/U11 sont déclarés « cas contact »,
- Informant qu'à la suite de la mise à l'isolement de l'effectif, et pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, ils ne pourront se rendre aux prochains plateaux programmés le samedi 20/11, et demandent le report de ces rencontres,

**La commission,**

Pris connaissance des informations transmises par le club SO CALMETTOIS par courriel le 16/11/2021,

- Considérant le protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales (Préconisations Fédérales tirées de l'application du Décret n°2021-1059 du 7 aout 2021)
- Considérant l'annexe 1 : Gestion des signes du COVID-19 au sein du groupe
- Considérant que : *La découverte de la positivité d'un joueur impose l'isolement de celui-ci ainsi qu'une surveillance clinique accrue de tous les membres du groupe élargi. Des tests RT-PCR doivent être réalisés au minimum à J7 chez les cas-contacts non vaccinés ou en cas de symptômes. Pour les vaccinés, un test PCR est à réaliser seulement s'il y a des symptômes, aucun test n'est prévu à J7*
- Considérant qu'après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe

**La Commission dit matchs à jouer à une date à fixer par la commission compétente, transmet à la Commission du Foot d'Animation.**

**Le Président,**

Bernard BERGEN

**La Secrétaire de séance,**

Mme Bernadette FERCAK



## COMMISSION STATUT DE L ARBITRAGE

### Procès-verbal n°3

Réunion du :	Vendredi 05 novembre 2021 (réunion téléphonique)
À :	14h30 – DGL
Présidence :	M. Christian BOUTADE
Présents :	MM Claude BOUILLET, Stephan BROCCQ, Alain MAZON,
Excusés :	Mme Nadine GRÉCO, MM.François ESPADA, Sauveur ROMAGNOLE
ASSISTE :	M.Damien JURADO, secrétaire général DISTRICT

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.

**Rectificatif au PV n°2 du 24 septembre 2021 et complément d'information concernant les clubs non en règle au 31 aout 2021.**

Rappel de l'article 47 alinéa 5 lié aux sanctions sportives du Statut de l'Arbitrage :

« Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées : a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison : b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives. »

**En conséquence, les clubs en infraction à la date du 30 septembre 2021 et qui ne se seront pas mis en conformité avec le statut retrouveront la situation qui était la leur au 15 juin 2020.**

### Information aux clubs non en règle en situation d'infraction

La Commission,  
Jugeant en premier ressort,  
Agissant selon les dispositions de l'article 48 alinéa 3 du Statut de l'Arbitrage,  
**INFORME** les clubs suivants qu'ils n'ont pas, à la date du 31.08.2021, le nombre d'arbitres, et qu'ils sont passibles faute de régulariser leur situation avant le 31.03.2022, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage :

#### 1. Clubs de Ligue (liste transmise à la LFO pour validation) :

- 503320 – U.S. SALINIÈRES AIGUES MORTES
- 519483 – J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON
- 503353 – ST.O AIMARGUES
- 548837 – F.C. BAGNOLS PONT (3ème année)



500377 – ENT. PERRIER VERGEZE (2ème année)  
526901 – C.O. SOLEIL LEVANT NIMES  
503237 – F.C. VAUVERDOIS  
863767 – BEAUCAIRE FUTSAL  
880585 – A.S.C. NIMOISE FUTSAL (2ème année)

## 2. Clubs de District

Les sanctions sont susceptibles d'être applicables à toute la saison 2022/2023.

### a. Première année d'infraction

En plus des sanctions financières, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et **de deux unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison.

Clubs non en règle	Niveau de l'équipe non en règle	Nbre d'arbitres à fournir	Nbre d'arbitres manquants	Sanctions financières	Mutations autorisées en 2022-2023
539959 – A.S.POULX	Seniors D 1	2 arbitres dont 1 arbitre majeur	2 arbitres dont 1 arbitre majeur	240 €	<b>4 dont 2 HP max.</b>
553818 – F.C.VAL DE CEZE	Seniors D 1	2 arbitres dont 1 arbitre majeur	1 arbitre	120 €	<b>4 dont 2 HP max.</b>
545855 -- A.ESP.ET.CULTURE	Seniors D 1	2 arbitres dont 1 arbitre majeur	1 arbitre	120 €	<b>4 dont 2 HP max.</b>
503233-S.A.CIGALOIS	Seniors D2	1 arbitre	1 arbitre	30 €	<b>4 dont 2 HP maX</b>
521674 – A.S.ST PAULET	Seniors D 2	1 arbitre	1 arbitre	30 €	<b>4 dont 2 HP maX</b>
580584 – CALVISSON F.C	Seniors D 3	1 arbitre	1 arbitre	30 €	<b>4 dont 2 HP max.</b>
582358 – L'OLYMPIQUE DE GAUJAC	Seniors D 3	1 arbitre	1 arbitre	30 €	<b>4 dont 2 HP max.</b>
549691 – F.C.CHAMPCLAUSON A.A.E	Seniors D 3	1 arbitre	1 arbitre	30 €	<b>4 dont 2 HP max.</b>



540714-Les MAGES St AMBROIX SEDISUD	Seniors D 3	1 arbitre	1 arbitre	30 €	<b>4 dont 2 HP max</b>
503265 – GALLIA C.QUISSACOIS	Seniors D3	1 arbitre	1 arbitre	30 €	<b>4 dont 2 HP max.</b>
553703 – ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE	Seniors D 3	1 arbitre	1 arbitre	30 e	<b>4 dont 2 HP max.</b>

b. Deuxième année d'infraction

En plus des sanctions financières, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et **de quatre unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison.

Clubs non en règle	Niveau de l' équipe non en règle	Nbre d' arbitres à fournir	Nbre d' arbitres manquants	Sanctions financières	Mutation autorisées en 2022-2023
582287 – F.C. SAINT JEANNAIS	Seniors D3	1 arbitre	1 arbitre	60 €	<b>2 dont 2 HP max.</b>
523063 – U.S.PEYROLAISE	Seniors D 3	1 arbitre	1 arbitre	60 €	<b>2 dont 2 HP max.</b>
535852 – R.C.ST LAURENT DES ARBRES	Seniors D 3	1 arbitre	1 arbitre	60 €	<b>2 dont 2 HP max.</b>

### Remarques de la commission

Les clubs ci-dessus ont jusqu'au 31.03.2022 pour se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage, en présentant des candidats jeunes ou seniors aux sessions de formation initiale organisées par la Ligue ou le District.

Ces sessions seront programmées en fin d'année civile (les clubs sont invités à se renseigner régulièrement sur le Site internet du District, rubrique « Formations » puis « Arbitres »).

Pour représenter leur club, les candidats admis à l'examen devront être enregistrés avant le 31.03.2022 et avoir dirigé leur quota de matchs au cours de la saison (10 pour les arbitres stagiaires, au prorata temporis).

En l'absence de candidats, les clubs seront placés sur la liste des clubs en infraction au 30.04.2022 et soumis à des sanctions financières exigibles dès cette date et réajustées en fin de saison si l'amende est supérieure. Ils encourent également des sanctions sportives pour la saison 2022-2023. Ces sanctions financières et sportives sont fonction du nombre d'années d'infraction.



**Le Président,**

Christian BOUTADE

**Le Secrétaire de séance,**

Claude BOUILLET



## COMMISSION D ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

### Procès-verbal n°6

<b>Réunion du :</b>	<b>Vendredi 05 Novembre 2021 (réunion électronique)</b>
<b>À :</b>	<b>10h00 – DGL</b>
<b>Présidence :</b>	M. David MIDDIONE
<b>Présents :</b>	Mmes Fatiha BADAoui, Christie CORNUS, Audrey FIRMIN, MM. Fabien AKKERMANS, Bernard BERGEN, Laurent GILLES,

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal n°5 de la réunion du 29.10.2021.

### Correspondance avec la Commission

Toute correspondance avec cette commission doit se faire depuis une adresse courriel officielle des clubs sur :



[fmi@gard-lozere.fff.fr](mailto:fmi@gard-lozere.fff.fr)

## Formation FMI

Des formations/recyclages FMI seront organisées pour les Clubs avant la fin de l'année 2021 notamment pour les éducateurs U12 / U13.

## Rappels aux Clubs

- **Mise à jour du mot de passe**

Pour rappel, le mot de passe devient invalide deux fois par an, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque saison. Il appartient à chaque utilisateur de vérifier la validité du mot de passe.

En cas d'invalidité, aller sur <https://fmi.fff.fr/assistance> (onglet 4 : « Mot de passe Oublié ou Expiré »)

- **Création des comptes FMI**

Les équipes déjà équipées doivent s'assurer que la personne en charge de la tablette cette saison possède bien un compte (via Footclubs) au sein du club pour pouvoir utiliser l'application.

Les équipes nouvellement équipées doivent, si possible avant les réunions de formation, faire cette opération par l'intermédiaire de leur correspondant Footclubs.

La procédure se trouve en pages 5 à 7 du guide utilisateur (<https://fmi.fff.fr/assistance/>, à la rubrique « Documentation »).

- **Pense-bête FMI**

Une feuille relatant toutes les étapes à accomplir lors l'utilisation de la FMI est mis en ligne sur le site du DISTRICT dans l'onglet COMPETITIONS puis FMI.

- **Match non joué**

La FMI doit être complétée et transmise même si la rencontre n'a pas lieu le jour prévu pour cause d'intempéries ou d'arrêt municipal.

- **Tablette**

La commission informe que le District Gard-Lozère peut attribuer une aide exceptionnelle de 50 euros aux clubs pour tout achat d'une tablette. La condition de l'attribution de cette aide, étant que le club doit fournir une facture au nom du club.



## Rappels de règlements

- **Pour les compétitions sous FMI :**
  - c. **ATTENTION utiliser UNIQUEMENT** l'application à télécharger sur Play Store ou Apple Store intitulée « FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE ».
  - d. Toute utilisation de la FMI depuis l'application Web « fmi.fff.fr » le jour de la rencontre afin d'établir la feuille de match engendrera l'impossibilité d'obtenir l'onglet « FEUILLE DE MATCH ».
  - e. L'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F précise que « le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match », que « les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I et disposant des codes nécessaires à son utilisation », et que « le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre » ;
  - f. L'article 72 alinéa 3 des Règlements Généraux du District précisent que « le Club recevant (ou celui désigné comme tel) a obligation de transmettre la F.M.I le jour même de la rencontre »
  - g. L'alinéa 5 du même article précise que « le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements », à savoir une amende pouvant aller de 25 à 100 Euros.
  - h. Utilisation de l'application obligatoire (si la tablette dysfonctionne, le club doit tout mettre en œuvre pour en trouver une autre, même personnelle) **avec l'application installée** et la synchronisation effectuée.
  - i. Dirigeant formé et avec les codes d'utilisation valides.
  - j. Pour le club recevant, synchronisation obligatoire le jour de la rencontre (avant le match !).
- Si le club n'utilise pas la FMI, quelle que soit la raison :
- k. Rapport à envoyer par courriel au Secrétariat du District le jour même, même sans demande officielle du District, **avec envoi des photos des écrans en cas de dysfonctionnement de la tablette** (sinon application en plus de l'amende pour non-envoi, lire ci-après).
  - l. Utilisation d'une feuille de match papier qui est à scanner au District le jour même, puis envoi de l'original sous trois jours (sous peine d'amende).

La FMI doit être transmise par le Club recevant le jour même de la rencontre (25 Euros pour le club fautif).

Pour les Coupes, le délai est réduit à 4 heures après la rencontre.



## Usage de la FMI

Pour rappel, lorsqu'un match se déroule en lever de rideau, vous devez utiliser deux tablettes et non une seule tablette (même si les 2 rencontres apparaissent) car si vous remplissez la FMI pour le 2<sup>ème</sup> match, vous ne pourrez plus revenir à la FMI du 1<sup>er</sup> match.

Toutes les informations d'avant-match (compositions et signatures) doivent être impérativement renseignées avant l'heure du coup d'envoi de la rencontre. Sinon vous rencontrerez un problème. Pour résoudre votre problème, il faut rentrer dans les paramètres de la tablette et modifier l'heure.

Pour transmettre la FMI, vous devez impérativement synchroniser la tablette à la fin de la rencontre, en vous connectant en WIFI au siège du club ou à votre domicile ou en faisant un partage de connexion avec votre smartphone.

## U12 / U13

La commission rappelle que la mise en place de la FMI pour les rencontres des championnats U12/U13 va se dérouler en plusieurs étapes.

Elle devra être employée **OBLIGATOIREMENT** pour les clubs accédant au niveau INTERDISTRICT lors de la deuxième phase de la saison 2021 / 2022.

Pour les autres niveaux, la mise en place sera effective lors de la saison 2022 / 2023.

Des réunions de formation FMI seront organisées par la commission dans les différents secteurs afin que les dirigeants non formés puissent l'être avant la mise en place définitive dans cette catégorie.

Les feuilles papiers concernant « LES DEFIS » devront toujours être envoyées par courrier au secrétariat du DISTRICT **MAIS** il faudra inscrire le nom de l'équipe gagnante du Défi dans l'onglet « OBSERVATION D'APRES MATCH » sur la F.M.I afin que cette rubrique soit signée par les deux éducateurs responsables.

**De plus**, afin que ces équipes U13/U12 accédant en Interdistrict puisse s'équiper d'une tablette, le Comité de Direction leur octroie une aide de 100€ par club. Voir les modalités dans le PV du Comité de Direction du 06.10.2021.

## Rapports d'erreur FMI – Dysfonctionnements

### SEMAINE 41

**Match n°24097409 – U15 FEM à 8 – D1 – GROUPEMENT ATHENA FC / OLYMPIQUE D'ALES EN CEVENNES du 16.10.2021**

*Absence de FMI – Type d'anomalie : Absence de code utilisateur visiteurs.*



La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le Club de l'OLYMPIQUE D'ALES EN CEVENNES n'a pas réussi à se connecter suite à un problème de code utilisateur (oubli ou mauvais identifiant) ou n'a pas créé de compte utilisateur pour cette équipe le jour de la rencontre.

Par ces motifs,

**INFLIGE** une amende de 100 (cent) Euros **avec sursis** au Club de L'OLYMPIQUE D'ALES EN CEVENNES.

*Le délai du sursis est d'un an à compter de ce jour.*

**Match n°23610889 – U15 – D3 POULE B – ES MARGUERITTES / ST.O.AIMARGUES du 17.10.2021**

*Absence de FMI – Type d'anomalie : Transmission hors-délai*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le Club de ES MARGUERITTES n'a pas transmis la feuille de match de la rencontre en rubrique le jour même de la rencontre,

Considérant que la FMI est parvenue au District le 18.10.2021 à 12h47,

Considérant que le Club recevant doit obligatoirement transmettre la FMI le jour même de la rencontre,

Par ces motifs,

**INFLIGE** une amende de 25 (vingt-cinq) Euros **avec sursis** au Club de ES MARGUERITTES.

*Le délai du sursis est d'un an à compter de ce jour.*

**Match n°24067632 – U17 – D2 POULE B – ES PAYS D'UZES / AC PISSEVIN VALDEGOUR du 17.10.2021**

*Absence de FMI – Type d'anomalie : Transmission hors-délai*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le Club de ES PAYS D'UZES n'a pas transmis la feuille de match de la rencontre en rubrique le jour même de la rencontre,

Considérant que la FMI est parvenue au District le 19.10.2021 à 09h26,

Considérant que le Club recevant doit obligatoirement transmettre la FMI le jour même de la rencontre,

Par ces motifs,

**INFLIGE** une amende de 25 (vingt-cinq) Euros **avec sursis** au Club de ES PAYS D'UZES.

*Le délai du sursis est d'un an à compter de ce jour.*

**Match n°24067689 – U17 – D2 POULE C – ES 3 MOULINS / FC VAUVERT du 17.10.2021**

*Absence de FMI – Type d'anomalie : Transmission hors-délai*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le Club de ES 3 MOULINS n'a pas transmis la feuille de match de la rencontre en rubrique le jour même de la rencontre,

Considérant que la FMI est parvenue au District le 18.10.2021 à 21h35,

Considérant que le Club recevant doit obligatoirement transmettre la FMI le jour même de la rencontre,

Par ces motifs,

**INFLIGE** une amende de 25 (vingt-cinq) Euros **avec sursis** au Club de ES 3 MOULINS.

*Le délai du sursis est d'un an à compter de ce jour.*

**Match n°23965563 – SENIORS FEM à 8 – D1 POULE B – ANDUZE SC / GC QUISSACOIS du 17.10.2021**

*Absence de FMI – Type d'anomalie : Non utilisation de la FMI.*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,



Pris connaissance des explications apportées par le club de ANDUZE SC.

Vu l'analyse des logs de la rencontre,

Considérant que le club de ANDUZE SC ne s'est jamais connecté à l'application « FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE » afin de préparer cette rencontre mais uniquement par l'application WEB qui ne permet pas d'établir une feuille de match.

Considérant que le club de ANDUZE SC n'a pas fait le nécessaire afin de pouvoir utiliser la FMI.

Par ces motifs,

**INFLIGE une amende de 100 (cent) Euros par révocation du sursis** du 29/10/2021 au Club de ANDUZE SC.

**Match n°23965564 – SENIORS FEM à 8 – D1 POULE B – SALINDRES FC / US MONOBLETOISE du 17.10.2021**

*Absence de FMI – Type d'anomalie : Absence de tablette.*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance des explications apportées par le club de SALINDRES FC ainsi que par l'arbitre de la rencontre.

Vu l'analyse des logs de la rencontre,

Considérant que le club de SALINDRES FC n'a pas été en mesure de fournir une tablette en état de fonctionnement avant, pendant et après la rencontre,

Par ces motifs,

**INFLIGE une amende de 100 (cent) Euros avec sursis** au Club de SALINDRES FC.

*Le délai du sursis est d'un an à compter de ce jour.*

**Match n°23965533 – SENIORS FEM à 8 – D1 POULE A – FC CHUSCLAN LAUDUN / FC FEM ST GERVASY du 17.10.2021**

*Absence de FMI – Type d'anomalie : Dysfonctionnement informatique.*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance des explications apportées par les clubs de CHUSCLAN LAUDUN et de FC FEM ST GERVASY ainsi que par l'arbitre de la rencontre.

Vu l'analyse des logs de la rencontre,

Considérant que les deux clubs ont rencontré un problème lors de la connexion à savoir que la synchronisation se bloquait à 50% pour les deux.

Par ces motifs,

**PASSE** à l'ordre du jour.

**Match n°24026238 – U15 – D3 POULE C – RHONE GARD THEZIERS / ST GILLES AEC du 17.10.2021**

*Absence de FMI – Type d'anomalie : Absence de compte utilisateurs visiteur.*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance des explications apportées par le club de RHONE GARD THEZIERS.

Considérant que le club de ST GILLES AEC n'a pas jugé utile de répondre aux demandes d'explications de la Commission,

Vu l'analyse des logs de la rencontre,

Considérant que le club de ST GILLES n'a pas réussi à se connecter suite à un problème de code utilisateur (oubli ou mauvais identifiant) ou n'a pas créé de compte utilisateur pour cette équipe le jour de la rencontre.

Par ces motifs,

**INFLIGE une amende de 100 (cent) Euros par révocation du sursis** du 29/10/2021 au Club de SAINT GILLES AEC.



**Match n°24065118 – U17 – D2 POULE A – EP VERGEZE / ENT. MILHAUD HAUT DE NIMES du 17.10.2021**

*Absence de FMI – Type d’anomalie : Absence de compte utilisateurs visiteur.*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance des explications apportées par le club de EP VERGEZE.

Pris connaissance de la feuille de match papier de la rencontre.

Considérant que le club de ENT. MILHAUD HAUT DE NIMES n’a pas utiliser la tablette car il ne possédait pas assez de joueurs licenciés en cours de validité au moment de la rencontre.

Vu l’analyse des logs de la rencontre,

Considérant que le club de ENT. MILHAUD HAUT DE NIMES n’a pas réussi à se connecter suite à un problème de code utilisateur (oubli ou mauvais identifiant) ou n’a pas crée de compte utilisateur pour cette équipe le jour de la rencontre.

Par ces motifs,

**INFLIGE une amende de 100 (cent) Euros** au Club de ENT MILHAUD HAUT DE NIMES.

**SEMAINE 42**

Vu les problèmes ayant pu être rencontrés suite à la panne informatique nationale, la commission a décidé de ne statuer sur aucune rencontre.

**SEMAINE 43**

**Match n°24113819 – SENIORS – COUPE G-L – US VALLABREGUES / ST GILLES AEC du 31.10.2021**

*Absence de FMI – Type d’anomalie : Transmission hors-délai*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le Club de US VALLABREGUES n’a pas transmis la feuille de match de la rencontre en rubrique le jour même de la rencontre,

Considérant que la FMI est parvenue au District le 01.11.2021 à 11h05,

Considérant que le Club recevant doit obligatoirement transmettre la FMI dans les quatre heures suivants la fin de la rencontre concernant les matchs de Coupe,

Par ces motifs,

**INFLIGE** une amende de 25 (vingt-cinq) Euros **avec sursis** au Club de US VALLABREGUES.

*Le délai du sursis est d’un an à compter de ce jour.*

**Match n°24117996 – SENIORS – COUPE ANDRE GRANIER – AS NIMES CAMARGUAIS / US BOUILLARGUES du 31.10.2021**

*Absence de FMI – Type d’anomalie : Transmission hors-délai*

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le Club de AS NIMES CAMARGUAIS n’a pas transmis la feuille de match de la rencontre en rubrique le jour même de la rencontre,

Considérant que la FMI est parvenue au District le 01.11.2021 à 09h52,

Considérant que le Club recevant doit obligatoirement transmettre la FMI dans les quatre heures suivants la fin de la rencontre concernant les matchs de Coupe,

Par ces motifs,

**INFLIGE** une amende de 25 (vingt-cinq) Euros **avec sursis** au Club de AS NIMES CAMARGUAIS.

*Le délai du sursis est d’un an à compter de ce jour.*



**Le Président,**

David MIDDIONE

**La Secrétaire de séance,**

Fatiha BADAOU



## **LANGLADE – AGDE, 7<sup>e</sup> TOUR DE LA COUPE DE FRANCE**

**Medhy Ouchène présente ses héros**

Mais jusqu'où ira Langlade. Auteur d'un nouvel exploit, le 30 octobre, face à Albères-Argelès (0-0, 6 tirs au but à 5), lors du sixième tour de la coupe de France, le club gardois, qui évolue en D2 (10<sup>e</sup> niveau), recevra Agde, ce samedi 13 novembre à 14 h 30. Comme les Catalans, les Héraultais jouent en N3. Cinq divisions séparent les Agathois des Langladois que leur entraîneur-joueur, Medhy Ouchène, nous présente.

**Jamal Aaboul :** « C'est notre gardien titulaire. Il arrive de Bagnols où il jouait en DH. Mais il pourrait encore jouer bien plus haut. Il s'est bien intégré au club et dans le groupe. Si on en est là, on lui doit beaucoup. »

**Mickaël Manco :** « C'est la surprise. En début de saison, je ne le connaissais pas. Il était en réserve. Et puis je l'ai aligné lors d'un match amical face à Manduel. Il est très à l'écoute, travailleur. C'est une belle trouvaille. »

**Ayoub Moussafi :** « C'est un ancien du dub, il était là avant que j'arrive. C'est une valeur sûre, un joueur très appliqué, un vrai défenseur avec une très bonne mentalité. »

**Mounir El Abdellaoui :** « C'est le capitaine et un ami, on a le même âge. On a joué ensemble à Saint-Gilles, c'est moi qui l'ai fait venir. »

**Achraf Arfaoui :** « Il est arrivé il y a deux ans. Je ne le connaissais pas, on m'en a parlé. En provenance du Gazelec, il s'entraînait avec nous. Il avait tendance à trop garder le ballon et à le perdre dans les vingt derniers mètres. Mais il a beaucoup progressé. »

**Rayane Harizi :** « C'est mon adjoint qui le connaissait et qui l'a fait venir du Stade beaucairois. C'est un bon dribbleur, doté d'un très bon pied gauche. »

**Amine Laaraj :** « Lui aussi vient de Saint-Gilles. Il a un gros volume de jeu. C'est un des meilleurs joueurs du groupe qui peut jouer partout et marquer sur un coup de pied arrêté. C'est mon couteau suisse. »



**Steven Romagnoli** : « Il a déjà marqué huit buts cette saison. Il vient du futsal. Il avait tendance à dribbler beaucoup mais il a dépouillé son jeu. Il est un de ceux qui a le plus progressé. »

**Rachid Benabdellah** : « C'est le doyen du groupe qui a dépassé la quarantaine. Mais comme il s'entretient parfaitement bien, il est encore en jambes. Il a en plus ce petit coup de patte qui peut surgir à n'importe quel moment. J'aimerais le faire souffler un peu mais c'est difficile compte tenu des blessés. »

**Amine Malyh** : « Un autre Saint-Gillois du groupe qui présente aussi la particularité d'avoir joué à Agde, notre adversaire du 7<sup>e</sup> tour. Il a un bon pied gauche et est efficace sur coup de pied arrêté. »

**Franck Olivares** : « Il revient de blessure et n'a donc pas joué lors du tour précédent mais je compte sur lui. Il a déjà joué à un très bon niveau, il est très technique. »

**Nadir Ouchène** : « C'est mon cousin. Il a un gros abattage au milieu de terrain. Qu'il soit remplaçant ou titulaire, je peux compter sur lui, il répond toujours présent. »

**Mohamed Benyachou** : « Ah Momo ! Qui ne le connaît pas ? Ancien pro à Nîmes , c'est un ami qui est venu pour me rendre service et répond présent quand j'ai besoin de lui en défense. Il a bien évidemment un grosse expérience et a toujours un petit mot pour les jeunes. »

**Jonathan Hours** : « Lui, c'est notre porte-bonheur. A la base, il est gardien de but. Mais il joue aussi dans le champ. D'ailleurs, dans cette coupe, chaque fois que je l'ai fait entrer en jeu, il a marqué. »

**Mohamed Khaldi** : « Cela fait un moment qu'il est là. Il revient de blessure. Il est précieux pour sa vitesse, sa percussion et sa technique. »

**Karim El Khedim** : « C'est mon adjoint et mon ami. On travaille ensemble depuis cinq ans. Comme je joue encore, il est un relais précieux. Sur le banc, il voit des choses que je ne vois pas sur le terrain. C'est une chance d'avoir un gars comme lui à mes côtés. »

**Orlando Pulido** : « Le président ! On commence à se connaître depuis pas mal de temps. Il est tout le temps présent auprès de l'équipe, même en déplacement mais il n'intervient jamais dans le domaine sportif. C'est vraiment un passionné. Il est content de ce parcours qui met en lumière le club et nous, on est content de la rendre heureux. »



## Le Vigan espère pouvoir enfin monter

Le Pays Viganais Aigoual FC a été un des héros des 32<sup>e</sup> de finale de la coupe Gard-Lozère. Sur son terrain, l'équipe entraînée par Nejim Belharch, qui évolue en D3, a sorti Nîmes Pissevin Valdegour, pensionnaire de D1. Les deux équipes n'ont pu se départager et c'est aux tirs au but que les Cévenols ont fait la différence et attendent sereinement de poursuivre l'aventure.

C'est l'occasion de braquer un peu les projecteurs sur ce club qui était une valeur sûre de la ligue Languedoc-Roussillon il y a quelques saisons puisqu'il participait à ses championnats. **« Mais c'était avant et c'est une époque révolue »**, dit Adrien Méjean. Il y avait alors encore beaucoup de monde au pays. Les jeunes, qui faisaient des études supérieures à Nîmes ou Montpellier, revenaient tous les week-ends à la maison pour jouer avec les copains. A la fin de leurs études, ils trouvaient aussi du travail dans le coin et n'en partaient pas forcément. **« Et puis aujourd'hui, il y a un tel panel d'activités »**, soupire le président.

Il est en poste depuis deux ans, à la tête d'un club qui n'a plus qu'une seule équipe seniors et qui compte aujourd'hui 130 licenciés. Lui et son équipe tentent d'insuffler une dynamique. Un nouveau logo a été créé. Avec sa licence, chaque joueur se voit doté d'un équipement. **« On veut, dit-il, donner une identité au club. »**

Mettre le paquet sur l'école de football est un des objectifs même s'il est difficile de trouver suffisamment d'effectif dans certaines tranches d'âge et des bénévoles pour encadrer. Et tenter de remonter un peu en seniors en est un autre. Actuellement, tous les voyants sont au vert en championnat. Dans la poule B de D3, les Viganais sont deuxièmes derrière Beauvoisin. En cinq journées, ils sont toujours invaincus avec trois victoires et deux nuls, 16 buts inscrits et sept encaissés. La D2, elle est forcément dans un coin de la tête du président Méjean d'autant que plus rien dans les règlements ne l'empêche de monter.

Avant le Covid, le club cévenol avait réalisé une superbe saison mais n'avait pu monter car il n'avait pas rempli son quota en matière d'arbitres. **« Dans notre région, dans cet arrière-pays, il est vraiment difficile de trouver des candidats dans un rayon de 50 km et le règlement est plus contraignant que lorsque l'on est autour de Nîmes »**, plaide Adrien Méjean qui s'emploie à trouver une issue et qui en a d'ailleurs trouvé une puisqu'il est parvenu à former un arbitre. Alors, si sportivement, l'occasion se présente d'aller faire un tour en D2, sûr que les Viganais ne la laisseront pas passer.

